



RAPPORT D'ACTIVITE 2013

de la DEAL Guyane



Spatule rose / © Biotope



Survol ile de Cayenne / © Biotope



Marais de Kaw - Canal Roy



Edito



L'année 2013 a été riche en événements.

En premier lieu, l'échangeur de Balata, très visible et très attendu par la population. Sa mise en service améliorera en grande partie, les conditions de transport à Cayenne.

En second lieu, les efforts exceptionnels de tous pour gérer la crise du BTP et du logement social ont été couronnés de succès et la production de logements sociaux a atteint un record cette année.

Moins visibles, les explorations pétrolières ont mobilisé de nombreuses énergies.

De même, les crises qui ont jalonné l'année 2013 ont permis de prouver la réactivité et le professionnalisme de la DEAL : inondations, accident des JMJ, affaire Rexma...

L'aboutissement de la charte du Parc National, du Parc Naturel Régional, du débat sur la transition énergétique, l'observatoire de la biodiversité amazonienne, la piste de l'aérodrome de Camopi, le suivi et la modernisation du centre spatial, les travaux sur l'érosion du littoral, la création du grand port maritime ou encore la préparation du SAR sont des chantiers importants suivis par la DEAL et qui contribuent à plusieurs titres à préparer la Guyane de demain.

Enfin, le travail régulier de l'exploitation routière ou fluviale contribue à la sécurité des usagers, au développement économique de la région.

Les multiples rapports, synthèses, analyses de la DEAL enrichissent les connaissances générales que nous avons de la Guyane, aident les décideurs et participent à l'image de qualité unanimement reconnue que porte la DEAL.

Les Femmes et les Hommes qui composent la DEAL de la Guyane représentent un groupe unique de compétences techniques sur les domaines de l'environnement, de l'aménagement, de l'énergie, du logement, des infrastructures, des transports et de la biodiversité. Notre vocation est de faire du développement durable une réalité quotidienne.

La DEAL à vos côtés au quotidien, c'est à découvrir dans ce rapport !

Directeur
Denis GIROU



SOMMAIRE



■	LA DEAL DE GUYANE	7
■	RISQUES, ÉNERGIE, MINES ET DÉCHETS.....	25
■	INFRASTRUCTURE ET SÉCURITÉ ROUTIÈRES	39
■	FLEUVES, LITTORAL, AMÉNAGEMENT ET GESTION.....	57
■	MILIEUX NATURELS, BIODIVERSITÉ, SITES ET PAYSAGES	71
■	AMÉNAGEMENT, URBANISME, CONSTRUCTION ET LOGEMENT	85
■	PLANIFICATION, CONNAISSANCE ET ÉVALUATION	93
■	PILOTAGE ET STRATÉGIE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE.....	103
■	GLOSSAIRE	113



Fleuve Maroni vu depuis la berge surinamaïse entre Grand Santi et Apatou



LA DEAL DE GUYANE

La Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DEAL) s'inscrit comme un acteur majeur en Guyane pour répondre aux attentes de toutes les composantes de la société (institutionnels, administratifs, associatifs, entreprises), dans le champ du développement durable au plan local comme au plan national.

Sous l'autorité du préfet de région, elle est le service déconcentré des ministères de l'écologie développement durable et énergie, ministère de légalité des territoires et du logement, ministère du redressement productif. Le thème des conditions de vie

outré mer (dont le logement social) est piloté par le ministère de l'outre-mer.

La DEAL c'est avant tout, des hommes, des compétences, des moyens et une énergie au service du territoire.

La DEAL travaille sur six grands thèmes :

- La mise en œuvre du Grenelle de l'environnement à l'échelle régionale
- Les risques, l'énergie, mines et déchets

- La connaissance de l'aménagement et les stratégies des territoires

- Les fleuves, littoral et police de l'eau

- Les milieux naturels, la biodiversité, les sites et paysages

- Les infrastructures et la sécurité routière

L'organisation mise en place cherche à répondre aux grands enjeux du territoire et couvrir l'intégralité de ses missions.



Le haut Sinnamary

Les enjeux majeurs et les priorités de la DEAL

↳ Connaissance et prospective

Il s'agit pour la DEAL d'assurer la collecte d'informations et l'expertise technique dans les domaines:

- des transports (maritimes, fluviaux, terrestres)
- de l'habitat et du logement (logement social, habitat insalubre, ville nouvelle)
- des industries et du minier
- de l'énergie et du climat
- du milieu naturel et des paysages

↳ Gestion durable des ressources naturelles

Compte tenu de l'importance, des spécificités et de la richesse écologique du territoire Guyanais, la DEAL s'implique dans :

- Protection des écosystèmes et des espèces (faune, flore), terrestres et aquatiques
- Développement de la connaissance sur la nature et ses usages

↳ Infrastructures et mobilité

L'étendue du territoire Guyanais nécessite un engagement lourd de l'État sur :

- Le développement et la modernisation du réseau routier national, afin de répondre à l'accroissement important du trafic dans l'île de Cayenne et à la nécessité de sécurisation des ponts et de confortement des structures de chaussées. L'entretien et l'exploitation du réseau national, les RN1 et RN2 constituent un axe stratégique pour la Guyane, assurant l'essentiel des déplacements de personnes et transports de marchandises ;
- Port de commerce de Dégrad des Cannes: la poursuite de la mise aux normes et la reconstruction des quais du port ;
- Fleuves et rivières : l'aménagement des passages de sauts, des cales et appontements au droit des communes situées le long des fleuves pour favoriser le développement du transport fluvial ;
- Aérodrômes : l'amélioration des pistes d'aérodrome des communes de l'intérieur permettant d'accueillir en tout temps les avions desservant ces dernières ;
- Transports collectifs : favoriser la mobilité de la population par l'organisation des transports collectifs urbains et inter-urbains ;
- des aménagements insérés dans une politique forte de développement durable respectueux de l'environnement.



Remplacement ouvrage hydraulique

↘ Aménagement du cadre de vie, logement

La DEAL au service du territoire et de sa population s'inscrit dans des actions de soutiens financiers et logistiques afin de :

- accélérer l'offre de terrains aménagés par la mobilisation de tous les aménageurs du département pour mettre en œuvre des ZAC ;
- mobiliser tous les crédits ;
- nécessaires pour augmenter l'offre de logements Ligne Budgétaire Unique (LBU) , Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH) ;
- accompagner les organismes constructeurs de logements sociaux dans le montage de projets ;
- accompagner les communes de Cayenne, Kourou et Matoury dans la réalisation de leurs projets de rénovation urbaine ;
- accompagner les collectivités locales dans la lutte contre l'habitat précaire d'insérer ces aménagements dans une politique forte de développement durable.

↘ Risques et sécurité

La DEAL participe au développement du secteur économique guyanais et à la sécurité des biens et des personnes au travers des thèmes variés :

- Sécurité routière : conduite d'actions de prévention et de sensibilisation du public, organisation des examens du permis de conduire, réglementation du secteur des transports de voyageurs et de marchandises, afin de réduire le nombre de morts et de blessés sur les routes de Guyane;
- activités du centre spatial Guyanais dont la réglementation et le contrôle exigent une grande réactivité;
- dépôts d'hydrocarbures, des moyens de production d'électricité, des dépôts d'explosifs de grande taille (SEVESO), barrage de production d'électricité qui impliquent une gestion des risques majeurs
- glissements de terrain;
- érosion du littoral.

↘ Sécurité énergétique

La prévention des risques est une mission importante de l'Etat. La DEAL intervient sur :

- La prévention des risques liés aux installations portuaires aux transports, la mise en conformité des installations de stockage ou de production d'énergie;
- La constitution ou le maintien par les opérateurs des stocks stratégiques en hydrocarbure (dont butane);
- La participation à la définition prospective des moyens de production énergétique;
- Le développement des énergies renouvelables;
- Une politique d'efficacité énergétique, de maîtrise de l'énergie.



Rue du Vieux Port
CAYENNE 97300
Tél : 05 94 39 80 00
www.guyane.developpement-durable.gouv.fr

DIRECTION
DIRECTEUR
DENIS GIROU
DIRECTEURS ADJOINTS
JÔEL DURANTON
GILLES MORVAN

SERVICE RISQUES, ENERGIE, MINES ET PRÉVENTIONS

CHEF DE SERVICE
Guy FAUCHER (P/I)*
ADJOINT
XXXXX

Unité procédures et réglementation
Jocelyne BARTHELEMY

Pôle risques technologiques
Unité risques accidentels
Emilie ERMONT
Unité des risques chroniques et déchets
Sébastien GUIGNANT

Pôle industries extractives, énergies et risques naturels
Unité mines et carrières
Alex GUEZ
Unité énergie et risques naturels
Jean-luc JOSEPH

SERVICE FLEUVES, LITTORAL, AMÉNAGEMENTS ET GESTION

CHEF DE SERVICE
Stéphane TANT

Unité fleuves
Michel DEMAY
Unité Littoral
Phillipe LAUZY
Unité Etudes et Grands Travaux
Emilie MORDACQUE

SERVICE MILIEUX NATURELS, BIODIVERSITÉ, SITES ET PAYSAGES

CHEF DE SERVICE
Arnaud ANSELIN
ADJOINT
Myriam DEBRIS

Pôle biodiversité, sites et paysages
Mathieu VILLETARD

Pôle eau et milieux aquatiques
Unité milieux aquatiques et politiques de l'eau
Myriam DEBRIS
Unité police de l'eau
Pierre-Elieil GIRARD

SERVICE AMÉNAGEMENT, URBANISME, CONSTRUCTION ET LOGEMENTS

CHEF DE SERVICE
Serge MANGUER
ADJOINT
Nicolas FLAMANT

Pôle assistance aux collectivités
Unité ingénierie d'appui territorial
Eric GERMANY
Unité mission territoriale ouest
Teddy GAIL (P/I)

Pôle urbanisme et aménagement
Unité mission ville équatoriale durable
Clarisse PANTONI
Unité urbanisme
Jeanne DA-SILVEIRA
Unité aménagement urbain
Delphine LE REUN

Pôle logement construction
Unité habitat
Jean-claude NOYON
Unité énergie bâtiments
Dominique PAGANEL
Unité constructions publiques
Jean-philippe VIGOURoux

SERVICE PLANIFICATION, CONNAISSANCE ET EVALUATION

CHEF DE SERVICE
Philippe COASNE (P/I)
ADJOINT
XXXXX

Pôle prospective territoriale
Unité mobilité, intermodalités et europe
Philippe COASNE
Unité planification et aménagement du territoire
Ketty SAINT-CLAIR

Pôle connaissance
Unité observatoire et statistiques
Remy CHARRIER
Unité éducation et évaluation environnementale
Annie CARPENTIER
Unité information géographique et diffusion
Sébastien LINARES

SERVICE INFRASTRUCTURE, SÉCURITÉ ROUTIÈRES

CHEF DE SERVICE
Claude LEREUN
ADJOINT
XXXXXX

Pôle développement du réseau routier
Unité maîtrise d'ouvrage
Kévin LEMOUEL
Unité ingénierie routière
Sophie VESSIERE

Pôle transport et sécurité routière
Unité transports
Jacky HABERT
Mission sécurité routière
Didier ROSTAING
Unité exploitation et sécurité de la route
XXXXX
Unité éducation routière
Didier RENOIR

Pôle entretien et exploitation
District entretien
Samuel COLLON
CEI de Cayenne
Gérard GODIN
CEI de Kourou
Dominique BRUNO
CEI de Iracoubo
Francis LEONARD
CEI de Saint-Laurent
Thierry GAQUIERE
CEI de Régina
David CLARISSAC
CEI de Saint-Georges
Yannick GINTRAND
Unité d'Ouvrages d'Art
Karim BEN AMER
Parc routier
Valéry ROMY

SERVICE PILOTAGE ET STRATÉGIE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

CHEF DE SERVICE
Laure VERNEYRE
ADJOINT
Mylène HO-JEAN-CHOY

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
Nicolas SURAIS
ADJOINTS
Audrey Barbier
Murietta MANOTTE

Pôle pilotage et coordination
Murietta MANOTTE
Unité information interne, web, appui à la communication
Valérie RENE-CORAIL
Unité gestion budgétaire suivi, contrôle, analyse des BOP
Gerard GASSE
Unité gestion prévisionnelle des emplois et des carrières
Marie-Joséphine CHARLERY
Documentation / archives
Nathalie LEFRILEUX

Pôle missions opérationnelles
Audrey BARBIER
Unité du personnel
Lydia CONSTANT
Unité de la formation et recrutement
Aline BELAIR
Unité informatique
Christophe LEMAIRE
Unité affaires financières
Gérard TIERCELIN
Unité affaires générales
Léonardo ACUNA

ASCE
Présidente
Jocelyne BARTHELEMY

Comité local d'action sociale
Présidente
Sandrine ROUL

Médecin de prévention
Marilène HORST

Assistant social
Jean-françois FERNANDES

Animateur sécurité prévention
Richard WAYA

Architecte-paysagiste conseil
Pierre BOLZE
Jérôme JEANNEQUIN

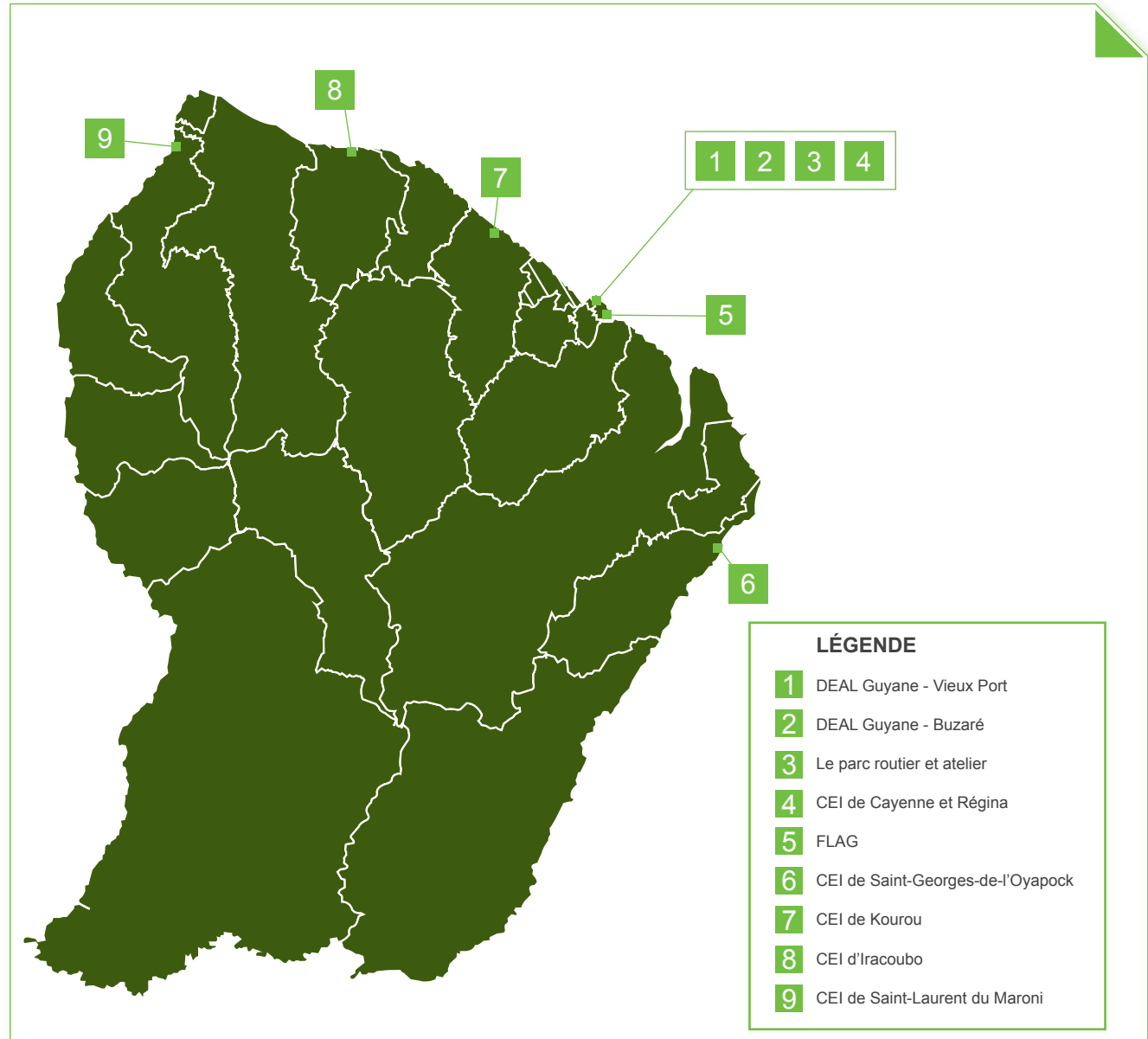
(P/I): par intérim

Organisation de la DEAL

La DEAL s'appuie sur 8 services, avec à leur tête, un directeur et deux directeurs adjoints. Elle est implantée sur tout le territoire Guyanais.

La direction est localisée sur deux sites à Cayenne (Buzaré et Vieux Port).

Les antennes locales sont représentées par des centres d'exploitation et services répartis sur les communes de Cayenne, Kourou, Iracoubo, Saint-Laurent du Maroni, Saint-Georges de l'Oyapock.





DEAL de Guyane , site du Vieux-Port



DEAL de Guyane , site de Buzaré



DEAL de Guyane , site de Dégrad des Cannes

Les orientations stratégiques de la DEAL

Il s'agit pour la DEAL de pouvoir :

- Anticiper les dynamiques des territoires par l'acquisition et le partage de connaissances, l'action prospective et l'évaluation dans tous les domaines portés par la DEAL ;
- Dynamiser un aménagement équilibré des territoires ;
- Promouvoir une gestion maîtrisée des ressources (faune, flore, eau, sol et sous-sol) et préserver la biodiversité ;
- Développer les infrastructures vitales de transport et de déplacement (routes, fleuves, ports et aéroports), les gérer de façon optimale et selon les principes du développement durable ;
- Accélérer la production de logements ;
- Renforcer la sécurité d'approvisionnement, développer les énergies renouvelables et l'autonomie énergétique ;
- Garantir la sécurité des personnes (risques naturels et technologiques) et améliorer la sécurité routière ;
- Réduire les impacts sanitaires et environnementaux liés aux activités humaines.

Budget 2013

PROGRAMMES D'INTERVENTION DE LA DEAL	BUDGETS ALLOUÉS
SÉCURITÉ ET ÉDUCATION ROUTIÈRE	96 K€
CONSEIL GÉNÉRAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE	142 K€
URBANISME TERRITOIRE ET AMÉLIORATION DE L'HABITAT	206 K€
ÉNERGIE, CLIMAT ET APRÈS MINES	366 K€
PRÉVENTION DES RISQUES	2 176 K€
PAYSAGE, EAU ET BIODIVERSITÉ	2 536 K€
CONDUITE ET PILOTAGE DES POLITIQUES DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER	3 008 K€
INFRASTRUCTURES ET SERVICES DE TRANSPORT (PROGRAMME RÉGIONAL)	3 545 K€
INFRASTRUCTURES ET SERVICES DE TRANSPORT (PROGRAMME CENTRAL)	12 122 K€
CONDITION DE VIE OUTRE-MER	30 039 K€
TOTAL	54 238 K€

Le budget global de 2012 était de 65 841 K€ contre 54 238 K€ en 2013, soit une baisse de l'ordre de 8%.

Effectifs 2013

La DEAL se compose de 343,9 agents dont 17,5% de cadres, 30,8% de cadres intermédiaires, 20,9% d'adjoints administratifs, 21,4% agents d'exploitation et 9,4% ouvriers. Une baisse de 9,4% est constatée par rapport à 2012. des effectifs (sachant qu'en 2012, ont été mis à disposition ou transférés 20 agents des bases aériennes, dont 7 à la Direction d'Infrastructure de la Défense (DID) et 13 au Service National d'Ingénierie Aéroportuaire (SNIA)).

Au titre de l'année 2013 sont transférés 8 agents pour la création du Grand Port Maritime (GPM) et 5 agents liés aux activités de la sécurité routière (au ministère de l'intérieur pour ces derniers).

La DEAL issue de la préfiguration des services de 2010 se transforme, suite aux divers transferts et mises à disposition, mais également, par des restructurations internes telles la réorganisation du service Fleuves Littoral Aménagement et Gestion (FLAG).

*Ces effectifs n'intègrent pas les agents mis à disposition ou transférés (Direction de la Mer (DM), Direction de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DJSCS), préfecture, GPM)

Sur la zone de gouvernance 46 agents non titulaires ont été recrutés en 2013 (Volontaires civiques, vacataires et contractuels)

75 recrutements ont été effectués dans la zone de gouvernance de la DEAL de Guyane (46 recrutements d'agents non titulaires et 29 recrutements de titulaires). 78 départs ont été enregistrés : 40 départs de titulaires et 38 départs de non titulaires.

Le flux d'entrants et sortants reste très dynamique.

La DEAL s'inscrit également dans le dispositif national d'emploi en faveur des personnes handicapés; aussi, 15 agents sont bénéficiaires de postes au sein de notre structures.

	CADRES	CADRES INTERMÉDIAIRES	ADJOINTS ADMINISTRATIFS	AGENTS D'EXPLOITATION	OUVRIERS	TOTAL
SÉCURITÉ ET ÉDUCATION ROUTIÈRE	25%	25%	50%	0%	0%	1,2%
URBANISME TERRITOIRE ET AMÉLIORATION DE L'HABITAT	16,6%	56%	27,4%	0%	0%	16,7%
ÉNERGIE, CLIMAT ET APRÈS MINES	39,5%	52,6%	7,9%	0%	0%	1,1%
PRÉVENTION DES RISQUES	61,3%	2 7,7%	11%	0%	0%	5%
PAYSAGE, EAU ET BIODIVERSITÉ	44,7%	31%	13,8%	10,6%	0%	11%
CONDUITE ET PILOTAGE DES POLITIQUES DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER	16,9%	30,5%	46,3%	4,8%	1,5%	19,6%
INFRASTRUCTURES ET SERVICES DE TRANSPORT	6,2%	21,5%	10,2%	42,3%	19,8%	44,3%
TA	0%	25%	0%	50%	25%	1,2%
TOTAL	17,5%	30,8%	20,9%	21,4%	9,4%	100%

Parité 2013

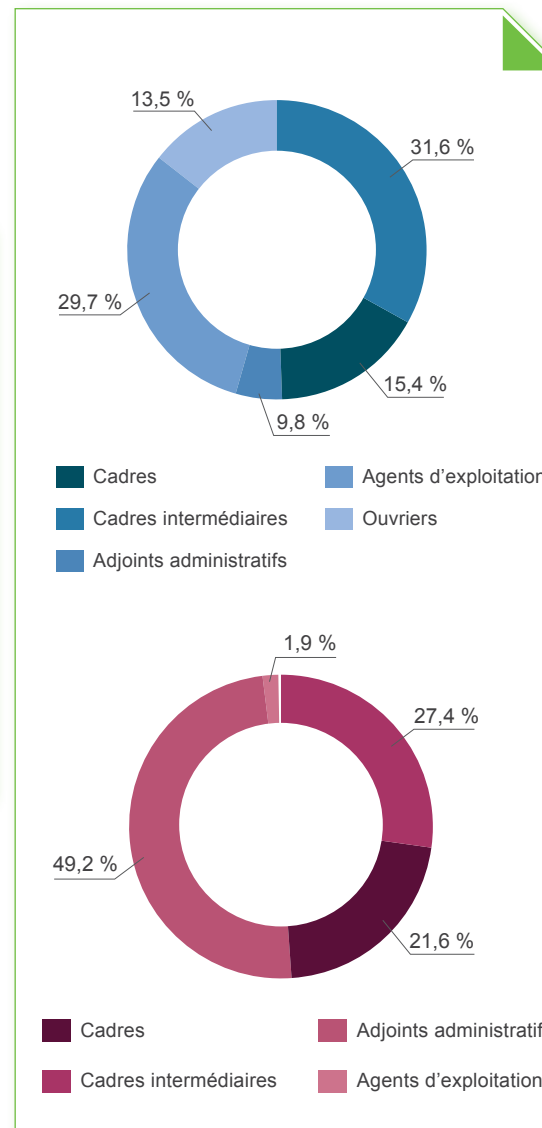
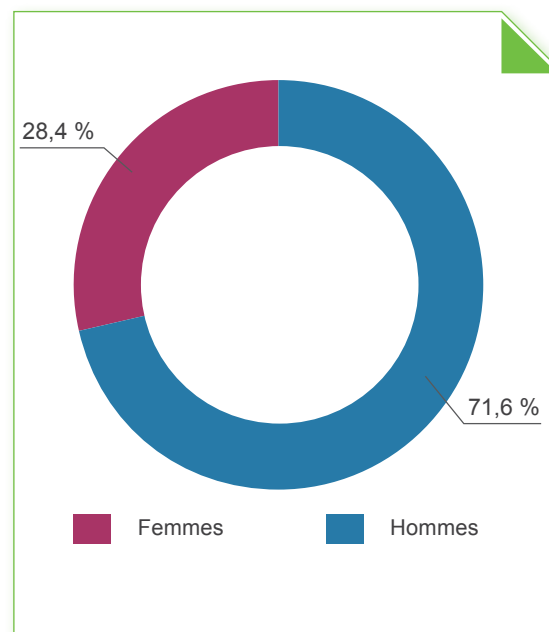
Le Comité Technique Paritaire Ministériel du 17 décembre 2010 a validé la charte 2010-2013 pour la promotion de l'égalité et de la parité, qui constitue le document de référence pour une démarche partagée de l'égalité au sein des services du ministère pour la promotion de l'égalité et de la parité. Il s'agit d'intégrer la dimension du genre dans la politique des ressources humaines avec pour objectifs de :

- faire évoluer les représentations, les habitudes, les stéréotypes des emplois en fonction du sexe;
- lutter contre les limitations d'évolution de carrière en fonction du sexe;
- identifier des personnes ressources « Référent égalité » à même de conseiller et d'impulser des changements.

La feuille de route 2013/2016 est en cours de validation.

Les références nationales (du ministère de l'environnement) font état en 2013, de 35,6% de femmes contre 35,3% en 2012.

La DEAL reste en deçà de la référence nationale et de la feuille d'objectifs 2010/2013, avec ces 28,4% de représentation féminine dans ces effectifs.



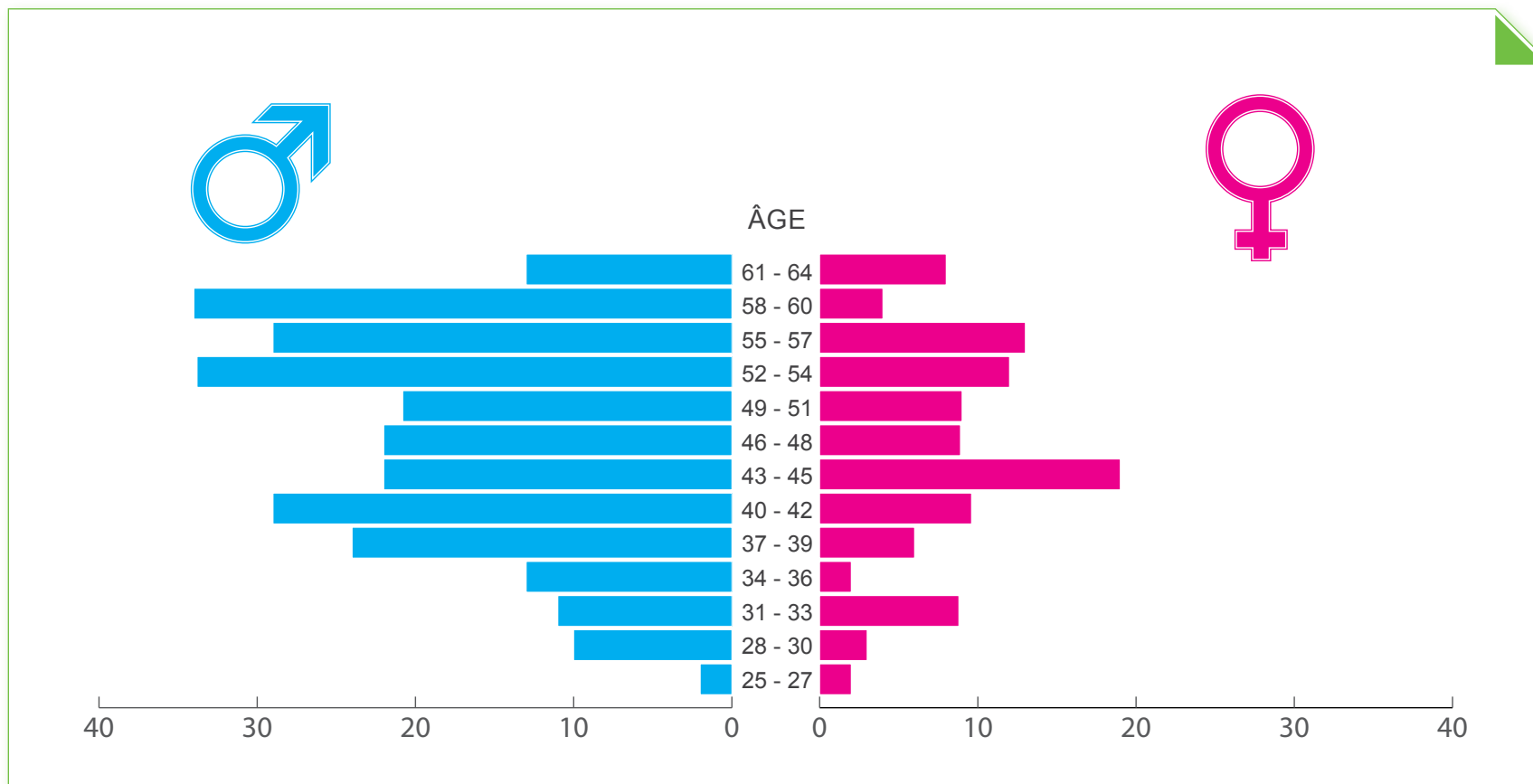
Pyramide des âges 2013

4 4,9% des agents de la ZGE ont plus de 50 ans en 2013 (contre 45% en 2012 et 49% en 2011).

La moyenne d'âge des agents de la DEAL en 2013 est de 44,9. Entre 2011 et 2012, la

moyenne d'âge des agents de la ZGE est passée de 49 à 47 ans. La moyenne d'âge nationale en 2012 était de 45,2 ans (46,3 pour les hommes contre 44,2 pour les femmes).

L'âge moyen de départ à la retraite est de 63,4 ans. Pour les actifs cet âge moyen est de 60,7 ans et pour les sédentaires il est de 64 ans.



↳ Service pilotage et stratégie du développement durable



Ouverture SDD 2013 à l'école Jean MACE

Il pilote l'adaptation territoriale des plans et schémas nationaux, développe les partenariats et la gouvernance avec tous les acteurs impliqués dans la réalisation de ces plans.

Il a également une mission d'impulsion pour développer les démarches de développement durable chez tous les acteurs et partenaires, élus, administratifs, associatifs, scientifiques pour promouvoir et approfondir les objectifs de la Guyane dans ces domaines. À ce titre, il assure le suivi de la mise en œuvre territoriale du Grenelle de l'environnement .

Il coordonne les actions de la coopération internationale de la DEAL.

↳ Service planification, connaissance et évaluation



Le fleuve Oyapock et le village de Trois-Sauts

Ce service a en charge la connaissance et l'évaluation environnementales et tous les observatoires comme celui de la commande publique.

Il assiste les autorités administratives compétentes en matière d'environnement sur les plans, programmes et projets, et la gestion des fonds européens.

Il veille au respect des principes et à l'intégration des objectifs du développement durable, promeut la participation des citoyens dans l'élaboration des projets, pilote l'information, la formation et l'éducation des citoyens sur les enjeux du développement durable et à leur sensibilisation aux risques.

Il participe, avec d'autres services, au soutien et au développement des écotechnologies.

↘ Service milieux naturels, biodiversité, sites et paysages



Forêt inondée - crique Wapou / © Biotope

- Il met en œuvre les politiques de l'Etat dans les domaines de l'eau, la préservation et de la gestion des sites, des paysages et de la biodiversité.
- Il soutient la connaissance sur la faune, la flore, et les milieux naturels.
- Il coordonne la gestion des espaces protégés.
- Il veille au respect de la réglementation concernant la faune, la flore et les espaces protégés.
- Il assure le secrétariat du comité de bassin et veille à la mise à jour et au suivi du **SDAGE**, ainsi qu'à la mise en œuvre de la directive cadre européenne sur l'eau.
- Il assure la police de l'eau.
- Enfin, il veille à faire prendre en compte l'eau, les paysages et la biodiversité dans les projets, plans et programmes.

Ce service a vocation également à apporter un soutien fort aux autres services de la DEAL en termes de prise en compte de l'eau et des milieux naturels.

↘ Service risques, énergie, mines et déchets



Carrière, lieu dit Nancibo - Roura

- Il a en charge le contrôle et la sécurité des activités industrielles, de l'énergie et de la maîtrise, de la qualité de l'air, des pollutions, du bruit, des risques naturels et technologiques et des risques liés à l'environnement, de la gestion des déchets.
- Il prépare l'application des procédures réglementaires dont les enquêtes publiques, la tenue des différentes commissions, pour la DEAL mais aussi pour d'autres services.

↳ Service fleuves, littoral, aménagement et gestion



Marais de Kaw

Le service fleuves, littoral, aménagement et gestion (FLAG) est issu de la réorganisation du service fluvial, littoral, aéroportuaire, portuaire (FLAP) suite au transfert des missions aéroportuaires au 1er janvier 2012 et portuaires au 1er janvier 2013 (création du Grand port maritime de Guyane).

La nouvelle organisation est le résultat d'un travail partenarial mené au sein du service, avec la direction et les autres services de la DEAL. L'arrêté préfectoral n°2242 du 16 décembre 2013 a fixé la nouvelle organisation de la DEAL intégrant le service FLAG.

Le service FLAG est donc désormais chargé, conformément au document stratégique régional, de l'aménagement et de la gestion durables des domaines public fluvial et maritime sec. Il élabore et met en œuvre les politiques locales en matière de gestion du trait de côte, de défense contre la mer et de retrait stratégique. Il pilote et anime la politique de gestion intégrée du littoral et la stratégie de gestion départementale du domaine public maritime. Il élabore et met en œuvre les politiques en matière de transport fluvial et de sécurité de la navigation intérieure et participe à leur contrôle. Il participe à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques locales en matière d'aménagement et de gestion des infrastructures et services de transport fluvial.

↳ Service aménagement, urbanisme, construction et logement



Merisse

Dans le domaine des constructions et logement, il prépare un plan annuel quantitatif (nombre de logements) et qualitatif (méthodologie et performance énergétique).

Il met en œuvre les politiques dans le domaine de la rénovation urbaine et de la lutte contre l'habitat indigne.

Il a en charge les aspects réglementaires de l'urbanisme relevant de l'État.

↘ Service infrastructures et sécurité routières



L'échangeur de Balata - Matoury

Ce service a en charge l'ensemble des missions concernant d'une part le réseau routier national et d'autre part la sécurité routière.

- Il assure le pilotage des études et le suivi des travaux d'amélioration du réseau routier national.
- Il entretient ce réseau routier constitué des 450 km des RN1 et RN2 : entretien des chaussées, des accotements et des ouvrages d'art. Il assure une surveillance régulière de ce réseau afin d'intervenir au plus tôt en cas d'incidents (chute d'arbres, accidents ...).
- Il est chargé de recueillir et d'analyser les données de sécurité routière sur l'ensemble des routes de Guyane. Il anime la politique de sécurité routière sous les directives du directeur de Cabinet du Préfet. Il fait passer les épreuves de permis de conduire.
- Il applique la réglementation des transports routiers de marchandises et de transports. Il assure le suivi des centres de contrôle technique des véhicules et l'homologation des véhicules.

↘ Le secrétariat général

Il organise des fonctions support efficaces au service des missions de la **DEAL** et de la Direction de la Mer (DM), et développe les compétences internes nécessaires .

Il prépare les dialogues de gestion, les reporting vers les responsables de programmes.

Il intègre les compétences pour renforcer les analyses et avis de la direction.

Il suit le chantier « Mutualisation » avec la préfecture.

Il est composé de deux pôles.

Le **Pôle pilotage / coordination** qui a en charge de développer des actions permettant la mise en place d'une démarche qualité, de préparer et de gérer les Budgets Opérationnels de Programme (BOP) tout en visant la performance.

Le **Pôle missions opérationnelles** qui traite :

- de la Commande publique ;
- de la Gestion financière ;
- de la gestion des ressources humaines ;
- de l'informatique ;
- de la formation et des recrutements ;
- de l' action sociale de la logistique et des moyens généraux.

Concours et examens professionnels

	NOMBRE D'INSCRITS	NOMBRE DE PRÉSENTS	NOMBRE D'ADMISSIBLE	NOMBRE D'ADMIS
CONCOURS EXTERNES	86	29	2	0
CONCOURS INTERNES ET EXAMENS PROFESSIONNELS	221	145	17	5
CONCOURS LOCAUX	16	10	3	1
TOTAUX	323	184	22	6

Le nombre de candidats présents aux différents concours et examens ne représente que 57% des inscrits. Ce pourcentage est encore plus faible sur les concours externes (34%) malgré un taux de chômage constaté dans le département.

La formation professionnelle

Les dépenses en formation s'élèvent à 141 525 € et se répartissent comme suit :

BOP 217 TITRE 2	BOP 217 BUDGET DE FONCTIONNEMENT	BOP MÉTIERS	TOTAL
5 860 €	74 210 €	61 455 €	141 525 €

L'année 2013 a été marquée par de nombreux investissements immobiliers.

Au titre de la sécurité, la DEAL a engagé 320 000€ de crédits qui ont permis :

- de mener des travaux de désamiantage des faux plafonds, de certains conduits de ventilation, de descentes d'eaux pluviales et du revêtement du sol du bâtiment rue Mentel sur le site du Vieux Port. Ce lourd chantier a nécessité l'intervention d'une entreprise spécialisée venue de la Martinique et le confinement de tout l'étage de ce bâtiment. Les agents ont donc dû être relogés sur un site extérieur pendant toute la durée des travaux (5 mois).

- de mettre aux normes les installations électriques du site du Vieux port
- d'installer une alarme incendie au Vieux port et bâtiment annexe Buzaré et de moderniser celle existant sur le bâtiment principal de Buzaré. Ces travaux ont consisté en la pose d'avertisseurs sonores et de détecteurs de fumée au Vieux Port et à Buzaré. Il s'est agi également d'apposer des panneaux de signalisation et d'informations réglementaires (en 2014) qui permettront aux agents d'effectuer les bons gestes de sécurité en cas d'incendie. Ils nous permettront également d'organiser des exercices de sécurité au cours de l'année 2014.

- d'installer dans tous les sites de la DEAL des défibrillateurs pour assurer au mieux les premiers secours qui doivent être apportés à des agents en souffrance. Chaque site est désormais équipé.
- de mener les expertises nécessaires aux fins de réparer les désordres structurels du bâtiment principal du site Buzaré (qui a dû être partiellement évacué) qui aboutiront à des travaux lourds de consolidation au cours de l'année 2014 (600 000€ de travaux estimés).



Travaux de désamiantage du bâtiment rue Mentel



Alarme incendie



Défibrillateur

- enfin, nous avons pu, grâce à la dotation supplémentaire de fin d'année réparer le portail d'accès du site Buzaré.

Au titre de l'amélioration du cadre de vie des agents, la DEAL a engagé 159 400€ de crédits qui ont permis :

- de mener des travaux d'isolation des toitures sur le site du Vieux port (tripode et bâtiment direction). Le reste des bâtiments seront isolés en 2014.
- De remplacer les climatiseurs au Vieux Port et à Buzaré.

Dans tous les cas, l'objectif est de permettre à la DEAL d'être exemplaire en matière d'économie d'énergie (diminution des déperditions de climatisation, utilisation de climatiseurs dernière génération), et de réduire ainsi ses coûts de fonctionnement



DEAL de Guyane - Vieux Port



RISQUES, ÉNERGIE, MINES ET DÉCHETS

La bonne appréciation et la prévention des risques naturels ou technologiques sont un gage de développement durables de activités humaines. La topographie de la Guyane, la dynamique côtière ou les activités spatiales sont des facteurs structurant le territoire sur ces aspects. La limitation des impacts des activités humaines, que cela soit pour les activités minières ou encore le traitement des déchets est une nécessité. Au delà des aspects réglementaires, la bonne connaissance des opérateurs économiques de ces filières permet de mieux anticiper le développement des filières actuelles et de préparer les filières du futur.

La prévention des risques technologiques et des pollutions

L'inspection des installations classées de la DEAL exerce, pour le ministère en charge de l'environnement, des missions de police environnementale auprès des établissements industriels soumis à la législation relative aux **installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)**.

Ces missions visent à prévenir et à réduire les risques accidentels et chroniques, ainsi que les nuisances liés à l'exploitation de ces installations, afin de protéger les personnes, l'environnement et la santé publique. Elles sont organisées autour de trois grands axes :

- 1 la surveillance des installations classées :** des visites d'inspection sont réalisées selon un programme annuel établi en fonction des objectifs nationaux fixés par le ministère et des spécificités locales. Ces inspections peuvent donner lieu à des mises en demeure ou des sanctions administratives. La DEAL assure également l'examen des rapports remis par des organismes vérificateurs externes ainsi que l'analyse des procédures de fonctionnement et des études remises par les exploitants ;
- 2 l'encadrement réglementaire :** la DEAL instruit les dossiers de demandes d'autorisation d'exploiter les installations ainsi que les dossiers de cessation d'activité. Elle propose, à la suite des instructions ou visites, des prescriptions portant sur le fonctionnement de l'exploitation ;
- 3 l'information** auprès des exploitants et du public.

La région Guyane compte **92 ICPE soumises à autorisation, dont 19 établissements Seveso et 31 carrières**. 210 installations sont par ailleurs soumises à déclaration.

Les principaux secteurs d'activité représentés, en dehors des carrières et des installations liées à l'activité spatiale, sont les installations de stockage d'hydrocarbures, de production d'électricité, de stockage de dé-

chets non dangereux, les scieries, l'industrie agroalimentaire et les installations de tri, transit et regroupement de déchets.

↘ Risques accidentels

19 sites industriels classés Seveso seuil haut ou seuil bas sont exploités en Guyane, dont 13 dans l'enceinte du centre spatial guyanais (CSG). Il s'agit d'installations sur lesquelles peuvent survenir des accidents majeurs susceptibles d'avoir un impact sur leur environnement humain.

30 visites d'inspection approfondie ont été réalisées en 2013 sur ces établissements. La DEAL a par ailleurs été présente, sur place, au CSG, à chacun des lancements intervenus en 2013 : 4 lancements Ariane, 2 lancements Soyuz et 1 lancement Vega.

Outre la surveillance et l'encadrement réglementaire de ces installations, la DEAL a en charge l'élaboration de **4 plans de prévention des risques technologiques (PPRT)** autour des sites Seveso seuil haut. Ces plans sont élaborés de manière concertée et sont destinés à résoudre les situations héritées du passé, de proximité entre les populations et les sites

Seveso. Il s'agit de documents d'urbanisme qui réglementent l'urbanisation future et peuvent prescrire le renforcement des bâtiments existants situés à l'intérieur du périmètre susceptible d'être impacté en cas d'accident industriel ; ces mesures sont graduées en fonction du niveau de risque.

Fin 2013, 2 PPRT étaient approuvés, ceux du CSG et de Guyanexplo. Les 2 autres PPRT à élaborer en Guyane devraient être approuvés en 2014, permettant ainsi de répondre à l'objectif national d'approbation de 95 % des PPRT fin 2014. En effet, l'enquête publique relative au PPRT du site de la SARA à Kourou, marquant la fin de la procédure s'est déroulée entre le 31 janvier et le 7 mars 2014. Enfin, l'association des acteurs à l'élaboration du PPRT de la SARA à Dégrad-des-Cannes sera mise en œuvre en 2014 afin de concevoir un PPRT prenant en compte les enjeux existant dans la zone portuaire ainsi que les aménagements futurs envisagés sur cette zone ;

l'enquête publique pourrait être engagée fin 2014.



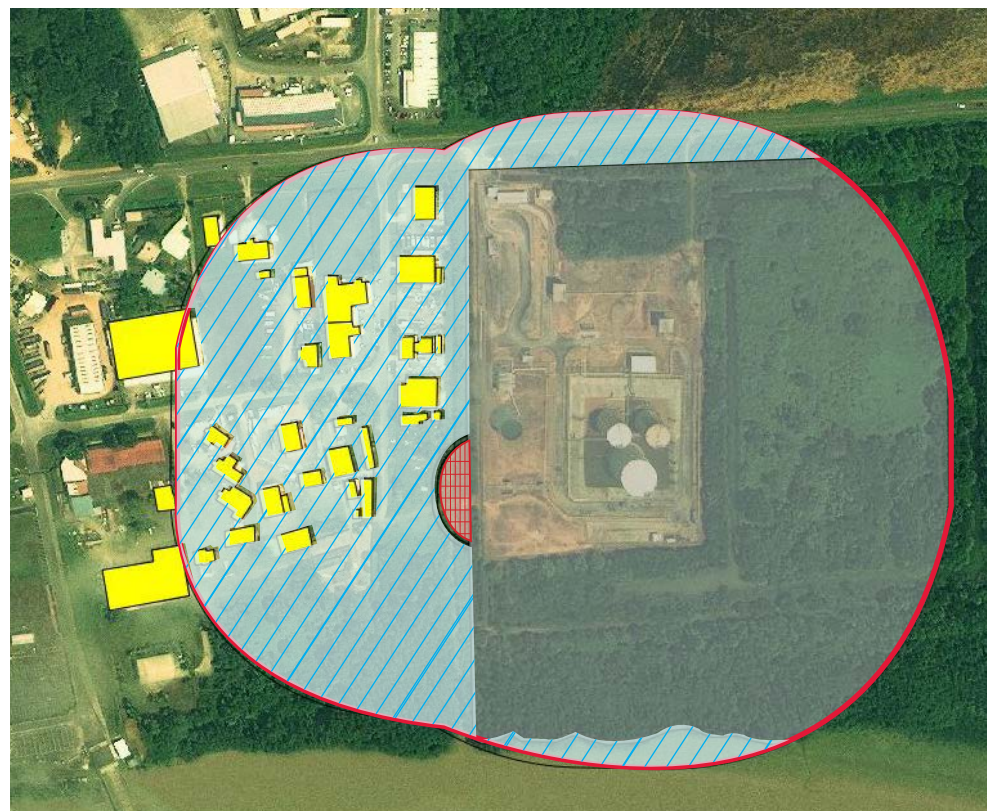
Lancement Ariane 5 en 2013 au CSG / © CNES

Le centre spatial guyanais (CSG) regroupe l'ensemble des installations destinées à l'assemblage, à la production d'énergie propulsive et au lancement, depuis trois pas de tir, des lanceurs Ariane, Soyuz et Vega.

Le CSG, qui garantit à l'Europe un accès indépendant à l'espace, dispose d'une localisation proche de l'équateur autorisant les tirs vers toutes les orbites et d'une gamme de lanceurs permettant à Arianespace la mise en orbite tout type de charge utile.

Depuis 1980, Ariane, lanceur le plus fiable au monde, a envoyé dans l'espace plus de la moitié des satellites commerciaux actuellement en service.

Projet de zonage réglementaire du PPRT de la SARA - Kourou



LÉGENDE

- Limites du périmètre d'exposition aux risques
- Zone d'interdiction (r)
- Zone d'autorisation sous condition (b)
- Zone grisée - emprise de la SARA
- Bâti

↳ Risques chroniques

L'action de l'inspection vise dans ce domaine à prévenir et à réduire les émissions de toute nature issues de l'ensemble des ICPE implantées en Guyane, notamment les rejets dans l'eau ou l'atmosphère, ainsi que la pollution des sols et la production de déchets. 75 installations sont soumises à autosurveillance de leurs rejets dans l'eau et 3 à autosurveillance de leurs rejets dans l'air, avec obligation d'en rendre compte à la DEAL.

58 visites d'inspection ont été effectuées en 2013 sur cette thématique, sur des décharges, des dépôts de véhicules hors d'usage, des scieries. 21 de ces visites ont été réalisées de manière inopinée, c'est-à-dire sans en avoir préalablement informé l'exploitant.

↳ Véhicules hors d'usage

Les dépôts de véhicules hors d'usage (VHU) dont la surface est supérieure à 100 m² sont soumis à la législation des ICPE.

Une installation est aujourd'hui régulièrement autorisée sur l'île de Cayenne et de nombreux dépôts non autorisés sont implantés en Guyane. Outre le caractère illégal de

leur exploitation, ces dépôts sont des sites potentiels de développement larvaire et pourraient donc présenter un risque sanitaire pour les populations environnantes (dengue...).

Une action cordonnée par la Préfecture, associant la DEAL et les forces de l'ordre, a donc été engagée depuis 2013. Elle a pour but de disposer d'un réseau de centres VHU agréés, et de fermer les sites illégaux. En 2013, cette action s'est concentrée sur l'île de Cayenne, avec 8 inspections réalisées, ayant toutes conduit à des arrêtés de mise en demeure de régularisation ou de fermeture des installations visitées, ainsi qu'à des procès-verbaux d'infraction. L'année 2014 devrait permettre de réaliser les premières fermetures et régularisations.

En 2014, il est prévu de réaliser une vingtaine d'inspections et d'étendre le dispositif aux secteurs de Kourou / Saint-Laurent du Maroni / Saint-Georges-de-l'Oyapock.



Vue aérienne d'un dépôt de véhicules hors d'usage - Matoury



Dépôt de véhicules hors d'usage - Matoury

↳ Installations de stockage de déchets non dangereux

La gestion des déchets est une problématique importante en Guyane du fait de l'isolement géographique et des liaisons souvent difficiles entre le littoral et l'arrière pays. De plus, compte tenu de l'insuffisance de filières de traitement et des prévisions de croissance démographique, la quasi-totalité des **3 installations de stockage de déchets non dangereux (ISDND) autorisées** en Guyane (Saint Laurent du Maroni, Cayenne et Camopi) devrait arriver à saturation à l'horizon 2015.

En 2013, l'instruction du dossier de **demande d'autorisation d'exploiter, à l'horizon 2016, une ISDND sur le site du Galion** a débuté. Cette installation

a pour vocation de recevoir les déchets de trois des quatre communautés de communes de Guyane (CACL, CCEG, CCDS) et constitue une réponse à la saturation prévisible des ISDND aujourd'hui en exploitation.

Par ailleurs, en 2013, les travaux de **réhabilitation de l'ancienne décharge non autorisée** de Sinnamary se sont poursuivis et ceux de celle d'Iracoubo se sont achevés. Ces travaux ont fait l'objet de **4 visites** de la DEAL pour s'assurer de la conformité des travaux de remise en état. Une démarche similaire sera mise en place sur la décharge de Saint-Georges.

3 visites approfondies ont aussi été réalisées en 2013 sur les ISDND en exploitation. Comme les visites menées les années précédentes, elles ont mis en évidence des écarts réglementaires dans l'exploitation de ces installations.

Enfin, la DEAL est associée au **Plan d'urgence Maroni** qui vise à accompagner les collectivités pour la création d'installations de transit et de stockage de déchets sur l'ouest guyanais, territoire sur lequel des décharges non autorisées étaient jusqu'alors présentes. 6 M€ sur les budgets de la DEAL sont dédiés à cette opération.



Mise en place d'un nouveau casier à la décharge des maringouins



Casier en exploitation sur la décharge de Saint-Laurent du Maroni

↘ Carrières

Pour les carrières, les inspecteurs de la DEAL assurent également le rôle d'inspecteurs du travail.

11 visites d'inspection ont été réalisées en 2013 sur les carrières, dont 7 visites approfondies, afin de vérifier la conformité de l'exploitation de ces sites aux dispositions du code de l'environnement et du code du travail.

En matière d'instruction, 6 dossiers de demandes d'autorisation étaient en cours d'instruction par la DEAL en 2013.

Les prévisions de croissance démographique et les besoins correspondants en nouveaux logements et autres infrastructures, nécessiteront vraisemblablement la mise en exploitation de nouvelles carrières dans les années à venir.



Carrière en exploitation - Ouanary

L'activité minière

L'activité minière aurifère est particulièrement développée en Guyane, avec **42 titres miniers et 52 autorisations d'exploitation**.

Celle-ci, ainsi que **l'activité de recherche d'hydrocarbures en mer**, au large des côtes guyanaise, sont régies par le code minier et

font également l'objet d'actions de surveillance et d'encadrement réglementaire par la police des mines de la DEAL.

↘ Activité minière aurifère

La production d'or déclarée en Guyane a été d'environ **1,14 tonnes en 2012**. La redevance départementale et communale perçue en 2013 sur cette production s'est élevée à un peu plus de 190 k€ et la taxe sur l'or, au bénéfice du Conseil régional, à plus de 470 k€.

Cette activité, qui a été source d'emploi direct pour 550 personnes, a généré un chiffre d'affaires de 45 M€ pour un investissement d'environ 14 M€.

25 demandes d'autorisation d'exploiter - hors demandes de renouvellement et de modifications d'autorisations - et **5 demandes de permis exclusifs de recherche** ont été sollicitées en 2013. **Une demande d'autorisation d'ouverture de travaux miniers** a également été déposée en 2013 pour la réalisation de 89 forages de plus de 100 mètres de profondeur, à la suite de carottages effectués en 2012 et 2013.

Fin 2013, plus d'une quarantaine de dossiers étaient ainsi en cours d'instruction par les services de la DEAL Guyane.

Un dossier de demande d'autorisation d'exploiter une ICPE a en outre été déposé en 2013 pour installer sur une mine aurifère une **unité de cyanuration** permettant une récupération de plus de 95% de l'or. Cette technologie représente une alternative aux procédés gravimétriques, dont le rendement est voisin de 30%, usuellement mis en œuvre depuis l'interdiction, en 2006, d'utiliser le mercure pour l'amalgamation de l'or.

L'Etat apporte par ailleurs un **soutien technique et financier** au développement de l'activité minière aurifère, notamment au travers du pôle technique minier de Guyane et du schéma départemental d'orientation minière. De plus, en complément des opérations Harpie destinées à **lutter contre l'orpillage illégal**, les acteurs locaux (État, région Guyane,

Fédération des opérateurs miniers de Guyane) ont défini en 2013 une procédure administrative accélérée de délivrance d'autorisations d'exploiter, en vue de permettre l'installation rapide d'opérateurs légaux sur les sites venant faire l'objet des opérations précitées. Les premiers dossiers ont été reçus début 2014.

Enfin, la police des mines de la DEAL réalise des campagnes d'inspection. En 2013, **20 missions aériennes et terrestres** ont été réalisées, permettant aux inspecteurs des mines d'être présents sur le terrain et de rappeler aux opérateurs les règles d'usage en terme de protection des travailleurs et de l'environnement.

Ces visites ont mis en exergue des non-conformités portant principalement sur les conditions élémentaires **d'hygiène et de santé** (alimentation en eau potable, conservation des denrées alimentaires, dispositif de premier secours...), la **réhabilitation** après exploitation (programme de revégétalisation, réhabilitation au fur et à mesure de l'avancée des travaux, comblement des bassins et reprofilage des criques...), les dispositifs de rétention des entreposages de liquides susceptibles de créer une pollution des eaux et des sols.



Site minier en cours d'exploitation - SOMIRAL



Site minier après remise en état - EQUATOR

↘ Recherche pétrolière en mer

Le **permis exclusif de recherche d'hydrocarbures (PERH) dit « Guyane maritime »**, octroyé en 2001, est situé à environ 150 km des côtes guyanaises. Depuis cette date des investigations ont été réalisées, après instruction des demandes d'ouverture de travaux déposées auprès de la DEAL.

Un premier forage a ainsi été effectué en 2011, démontrant la présence d'un système pétrolier susceptible de renfermer des gisements d'hydrocarbures. En revanche, les 4 forages réalisés en 2012 et 2013, dont le dernier a atteint la cote de 6 460 mètres, se sont révélés secs. Une demande devrait être déposée en 2014 pour solliciter l'autorisation de mener une nouvelle opération avant l'échéance du PERH qui interviendra en 2016.

2 visites d'inspection ont par ailleurs été réalisées par la DEAL en 2013 lors des opérations de forage effectuées par le navire STENA ICEMAX, dont une visite technique de terrain sur le navire et un audit documentaire au siège de la société d'exploitation.

9 demandes de PERH ont été déposées sur deux nouveaux secteurs situés, pour l'un, sur le plateau continental et, pour l'autre, au nord du permis « Guyane maritime ». Ces dossiers ont fait l'objet d'une instruction par la DEAL Guyane avec une présentation lors des deux premières séances de la commission des mines organisées début 2014. Leur instruction se poursuit en 2014 à l'échelon ministériel.

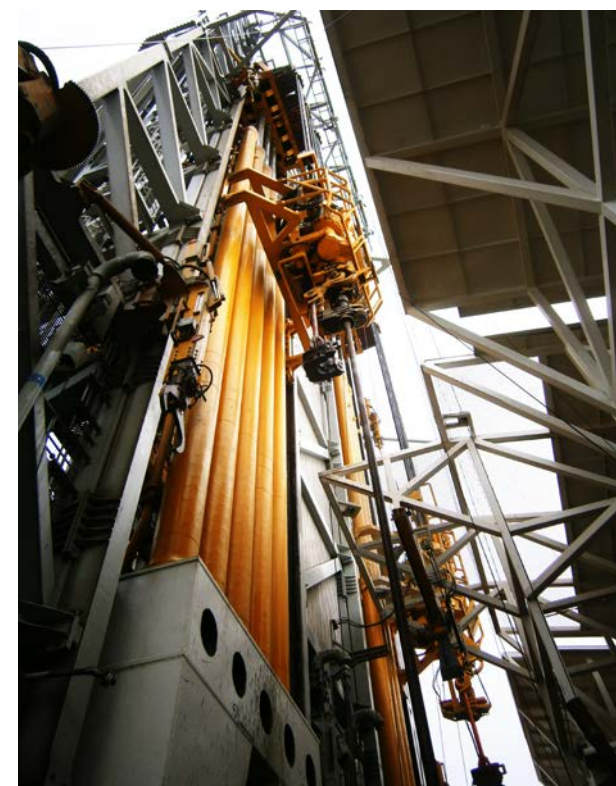
Enfin, la **commission de suivi et de concertation sur le pétrole** qui a été mise en place en 2012 s'est réunie 6 fois en 2013. Celle-ci rassemble les acteurs concernés par l'activité offshore et est organisée autour de groupes de travail thématiques (pêche, emploi, retombées économiques, recherche, sécurité/environnement).



Navire de forage - STENA ICEMAX



Navire de forage, manifolds - STENA ICEMAX



Navire de forage, mât de forage - STENA ICEMAX

Les risques naturels

La notion de risque naturel recouvre, en Guyane, **les risques d'inondation, de mouvement de terrain, d'érosion littorale et de submersion marine.**

Plus de 72% de la population guyanaise, soit 151 000 personnes, sont concernés par au moins l'un de ces risques (données de 2006).

Du fait de son positionnement géographique et de sa très forte urbanisation, la zone la plus sensible est l'île de Cayenne, qui concentre à elle seule plus de 50 % de la population de la région.

Des plans de prévention des risques naturels (inondation, littoral, mouvement de terrain) ont été approuvés ou sont en cours d'élaboration par les services de la DEAL. Ils ont pour objet de délimiter, d'une part, les zones de risque fort dans lesquelles l'urbanisation doit être interdite et, d'autre part, les zones de risques plus modérés, dans lesquelles les constructions peuvent être autorisées sous conditions.

↘ Inondation

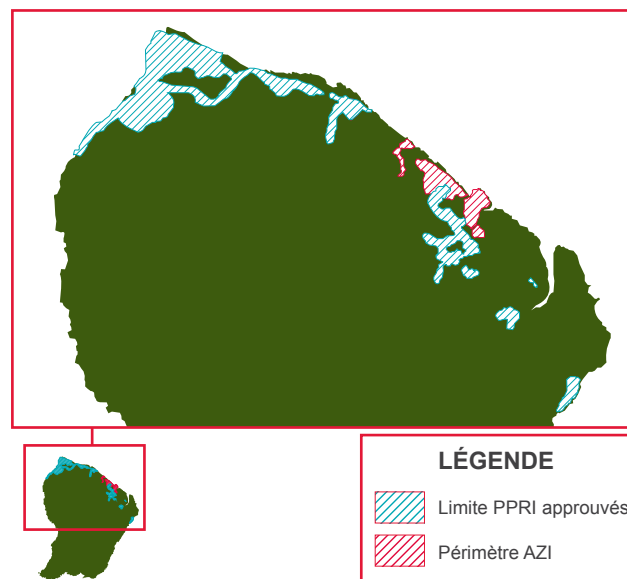
7 plans de prévention du risque inondation ont été approuvés sur les communes de Macouria, Matoury, Rémire-Montjoly, Cayenne, Kourou, Roura et Sinnamary. 2 plans sont en cours d'élaboration : celui de Mana, dont l'enquête publique devrait se dérouler en 2014 et celui de Saint Laurent du Maroni dont l'enquête publique a eu lieu en 2013, et qui fait toujours l'objet d'ajustements.

La transposition en droit français de la directive européenne dite « directive inondation » prévoit désormais la mise en place, d'ici 2015, d'un plan de gestion des risques inondation (PGRI) sur chaque grand bassin hydrographique

afin d'afficher les priorités de l'action publique, notamment sur les territoires concentrant le plus d'enjeux.

Le territoire de l'île de Cayenne a ainsi été présélectionné en avril 2013 pour faire l'objet d'un territoire à risque important d'inondation (TRI). La cartographie du risque inondation sera réalisée début 2014 afin d'améliorer la connaissance de ce risque et de pouvoir engager un travail collaboratif pour définir puis programmer la mise en œuvre de mesures de réduction du risque et/ou de la vulnérabilité des populations.

Atlas des zones inondables (AZI)



↳ Érosion littorale et submersion marine

Le littoral guyanais présente une importance stratégique pour l'ensemble du territoire, en matière d'urbanisation, de développement, de sécurité des biens et des personnes. Les enjeux sont ainsi nombreux et dispersés sur l'ensemble du territoire, ce qui accroît les difficultés pour définir une stratégie et mettre en place des moyens de lutte contre les phénomènes de submersion marine et d'érosion littorale.

5 plans de prévention du risque littoral et du risque de submersion marine ont été approuvés sur les communes de Matoury, Awala-Yalimapo, Rémire-Montjoly, Cayenne, Kourou.

Le plan de prévention du risque inondation sur la commune de Mana tient également lieu de plan de prévention du risque littoral et du risque de submersion marine ; il est à ce jour en cours d'élaboration.

Il peut être noté que la commune de Rémire-Montjoly, la plus impactée par ce phénomène fait l'objet actuellement de demandes fortes de la part des riverains.



Erosion marine - Rémire-Montjoly



Erosion marine - Rémire-Montjoly

↳ Mouvements de terrain

Le risque de mouvement de terrain est également une réalité en Guyane, en particulier au niveau des monts Cabassou et Baduel, situés sur l'île de Cayenne. Un glissement de terrain est notamment survenu au mont Cabassou en 2000, causant le décès de 10 personnes.

Des **plans de prévention des risques** ont été établis par les services de l'Etat sur les communes de Cayenne, Matoury et Remire-Montjoly.

Néanmoins, compte tenu de la présence d'enjeux (populations et infrastructures routières) à leur proximité immédiate, deux monts ont été instrumentés : le mont Cabassou, instrumenté par l'État, et le mont Baduel, par la commune de Cayenne.

Pour le **mont Cabassou**, l'objectif des services de l'État est d'améliorer le niveau de cette surveillance (instrumentation, cellule de veille, fiabilisation des équipements) afin de pouvoir déterminer la stratégie à adopter

pour assurer la protection des populations (travaux pour améliorer la stabilité du mont, travaux de protection des habitations...).

Dans le cas du **mont Baduel**, autour duquel 500 familles occupent de l'habitat informel, l'objectif de la commune est de pouvoir prévenir la population en cas de risque imminent de glissement. Cette surveillance est indispensable tant que le programme de résorption de l'habitat insalubre (RHI), en cours sur ce secteur, n'est pas achevé.



Le mont cabassou



Instrument de surveillance mis en place au mont cabassou

L'énergie

Dans le domaine de l'énergie, la DEAL réalise notamment l'instruction des demandes de création ou de modification de lignes de transport d'électricité. **5 autorisations préfectorales ont ainsi été délivrées** en 2013. L'un des projets notables a été l'extension du poste de transformation 90 kV de Kourou avec l'ajout d'un 2ème jeu de barres. Ce poste est un élément clé du réseau électrique haute tension Guyanais car il permet d'alimenter la ville de Kourou et le centre spatial guyanais, ainsi que d'aiguiller la production du barrage de Petit Saut vers la région de Cayenne.

Les démarches relatives à l'instruction du projet de doublement de la ligne électrique Tonate-Kourou, destiné à faire face à l'augmentation prévisible de la demande en énergie, devraient être engagées très prochainement.

Par ailleurs, l'inspection et le suivi de l'exploitation du **barrage de Petit Saut** relèvent également de la compétence de la DEAL. Une visite d'inspection périodique est réalisée

chaque année, ainsi que des visites complémentaires en cas de survenue d'événements en lien avec la sécurité de l'ouvrage.

Le barrage a fait l'objet en novembre 2013 d'une **revue de sûreté**, conformément à la réglementation en vigueur. Cette revue consiste, pour le propriétaire ou le concessionnaire, à dresser un constat du niveau de sûreté du barrage intégrant l'ensemble des données de surveillance accumulées pendant la vie de l'ouvrage. Ce constat tient compte, notamment, de l'état du barrage, de son comportement, de son dimensionnement, des organes de sécurité associés (évacuateurs, vidanges...), des modalités de surveillance mises en place par le propriétaire ou le concessionnaire. L'inspection décennale du barrage réalisée par la DEAL a validé la revue de sûreté du barrage.

Enfin, la DEAL suit, en lien avec la profession, le niveau des **stocks stratégiques d'hydrocarbures** constitués pour faire face à des situations de pénurie en carburant.

La mise en œuvre des procédures réglementaires

Le service risques, énergie, mines et déchets exerce également des actions transverses pour l'ensemble des services de la DEAL. Il organise en particulier les enquêtes publiques et les réunions de commissions consultatives ; en 2013 :

- **22 enquêtes publiques** ont été réalisées (dossiers ICPE, loi sur l'eau, points de captage d'eau) ;
- **35 dossiers** ont été présentés lors de **11 sessions de la commission des mines** ;
- **17 dossiers** ont été examinés au cours de **7 séances du comité départemental des risques sanitaires et technologiques** ;
- **1 dossier** a été présenté en **commission départementale nature et paysage « carrières »** ;
- **4 dossiers** ont été présentés en **commission départementale nature et paysage « faune sauvage »**.

Par ailleurs, en 2013, **5 avis de l'autorité environnementale** ont été signés dont ceux sur le projet d'installation de stockage de déchets non dangereux du Galion et la centrale biomasse de Monsinery-Tonnegrade. **29** récépissés de déclaration ICPE ainsi que **16 récépissés de transport de déchets** par route ont été également été délivrés.

Enfin, la DEAL instruit les demandes de permis de construire pour le compte des communes de moins de 10 000 habitants. En 2013, le service risques, énergie, mines et déchets de la DEAL a apporté sa contribution à **environ 300 avis sur des demandes permis de construire**.



Carrière des roches blanches



INFRASTRUCTURE ET SÉCURITÉ ROUTIÈRES

Les routes nationales RN1 et RN2 constituent une véritable «colonne vertébrale» pour le littoral. Elles garantissent la continuité territoriale.

Le service infrastructure et sécurité routières (SISR) de la DEAL assure les missions liées au développement du réseau routier national, à l'entretien et l'exploitation de ce réseau, au suivi de l'insécurité routière en Guyane et à l'animation des actions de sécurité routière, au contrôle des transports de voyageurs et de marchandises.

Développement du réseau routier national

Les missions sont menées par l'unité d'investissement routier (UIR) et l'unité maîtrise d'ouvrage (UMO), qui assure également le suivi budgétaire des opérations du SISR (investissement et entretien routier, sécurité routière, contrôle des transports)



Traitement architectural du pont de Balata

↳ Aménagement de l'échangeur de Balata



Vue aérienne - Balata

L'opération d'aménagement de l'échangeur de Balata fait partie des opérations du Programme de Développement et de Modernisation des Itinéraires qui est cofinancé par l'État et la Région.

Cet échangeur est situé à la jonction des RN1 et 2 qui drainent et irriguent l'ensemble du littoral de la Guyane.

Ce carrefour constitue le principal point d'accès à l'agglomération de Cayenne.

La création de l'échangeur va grandement faciliter les conditions de circulation, principalement en provenance de Macouria et Kourou.

Le montant de l'opération est fixé à 23,5 millions d'euros (15 M€ Région et 8,5 M€ État).

L'opération consiste à réaliser un échangeur à lunette en réutilisant le giratoire existant. Les travaux comprennent :

- la création d'un nouveau giratoire de ses bretelles d'accès et d'un barreau de liaison avec le giratoire existant.
- la construction d'un pont permettant la création d'une voie dénivelée dans les sens Cayenne - Kourou.
- Les réseaux de recueil et les bassins de retenue et de traitement des eaux de pluie.
- L'éclairage public.
- Les aménagements paysagers.

Les travaux ont démarré début 2012 et se termineront au premier semestre 2014. La mise en service du passage supérieur est prévue à la fin du premier trimestre 2014.

Une grande partie du chantier s'est déroulé en 2013. Le nouveau giratoire du Larivot a été

ouvert à la circulation le 30 août 2013

Des dispositions spécifiques ont été adoptées, dès la conception et tout au long du déroulement du chantier, pour réduire au maximum la gêne causée aux usagers du réseau routier.

Une attention particulière a été portée à l'aspect final de l'ouvrage et au traitement des espaces publics



Chantier de Balata

↳ Aménagement de l'échangeur des Maringouins

Le giratoire des Maringouins est situé sur la commune de Cayenne, à l'intersection de la RN 1, de l'ancienne RN 3 et de la route de la Madeleine.

Il s'agit d'un carrefour très important puisqu'il constitue un point de passage obligé entre Cayenne et le reste du département et qu'il permet également d'accéder au Port de Degrad des Cannes.

Ce carrefour est actuellement saturé aux heures de pointe, avec environ 50 000 véhicules en trafic moyen journalier annuel traversant.

La concertation publique menée en 2012 a permis de retenir la solution 2b parmi les différentes variantes présentées

Sur cette base la DEAL a poursuivi les études d'avant projet et élaboré en 2013 un dossier conjoint d'enquêtes publiques préalable à la déclaration d'utilité publique et au titre de la loi sur l'eau en vue d'une enquête publique en 2014.



Solution 2b

Aménagement de la section Balata/PROGT

La section de la RN2 allant de Balata au carrefour du PROGT comporte seulement deux voies et est totalement saturée aux heures de pointe.

La DEAL a procédé depuis plusieurs années à de nombreuses études et concertation avec les collectivités locales en vue de définir quelques solutions préférentielles d'aménagement permettant d'améliorer les conditions de trafic mais aussi de mieux intégrer cet axe dans son environnement urbain et de favoriser la circulation des transports collectifs.

Une concertation formelle, menée par l'État en association avec la municipalité, le conseil Régional et la communauté d'agglomération s'est déroulée Du 17 juin au 17 septembre 2013, afin de connaître les attentes des usagers et riverains et de recueillir leurs observations.



Concertation

Pendant cette période des dossiers de concertation ont été mis à disposition du public :

- à la cité administrative régionale ;
- à l'hôtel de ville de Matoury ;
- à la CACL ;
- à la DEAL.

Les dossiers étaient également à disposition sur les sites internet de ces quatre entités.

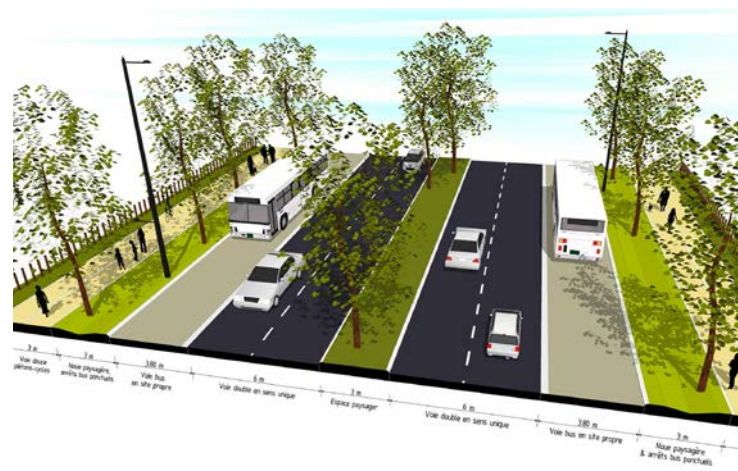
Deux réunions publiques ont été organisées.

Cette concertation a permis de dégager une solution préférentielle comportant 2 fois deux voies pour les véhicules et de chaque côté une voie pour transports en commun, un trottoir, une voie pour les cycles et des espaces plantés. Les carrefours seront munis de feux tricolore coordonnés entre eux pour faciliter l'écoulement du trafic. L'insertion urbaine de l'aménagement devra être renforcé.

En parallèle des études environnementales et techniques se sont poursuivies.



Projet Balata PROGT



Projet Balata PROGT

↘ Nouveau pont du Larivot

Le pont du Larivot franchit sur 1300 m la rivière de Cayenne.

L'agglomération du centre littoral se développe depuis plusieurs années de manière préférentielle sur la commune de Macouria, avec notamment la construction des nouveaux quartiers de Soula et de Sainte Agathe.

Ce développement provoque déjà un accroissement du trafic, qui va s'accroître dans les prochaines années.

La DEAL a engagé depuis plusieurs années les études de construction d'un nouvel ouvrage à deux voies. Les études préalables du pont de 1200 m de longueur et des raccordements de part et d'autres sont achevées. L'ouvrage devrait se situer à 40 m en aval du pont actuel.

Il serait affecté au sens Cayenne vers Kourou sur deux voies, alors que les deux voies du pont actuel seraient affectées au sens Kourou vers Cayenne.

En 2013 des investigations complémentaires



Montage projet

des sols très instables en rive de la rivière ont été réalisés afin de valider la faisabilité technique et la tenue dans le temps des remblais aux abords de l'ouvrage.

↘ BALATA-TONATE

La Route Nationale 1 relie Cayenne à l'Ouest Guyanais. Entre Cayenne et Tonate, elle traverse des zones dont l'urbanisation va fortement se développer dans les années à venir. Certaines opérations, telles que les aménagements de Soula et Sainte Agathe, sont d'ailleurs déjà en cours.

Afin de disposer d'une vision prospective à terme (10 ans et 20 ans) des besoins en amé-

nagement de ensemble de la section comprise entre l'échangeur de Balata et Tonate, la DEAL a lancé une étude permettant de faire une évaluation actualisée et projets d'aménagement et des besoins en déplacement, d'un état des lieux des enjeux environnementaux et techniques, de la définition de variantes envisageables et d'une évaluation socio-économique de ces variantes.

Cette étude se déroulera au premier semestre 2014 en vue d'une concertation au deuxième semestre.

↘ Pont de la Comté

Le pont de la Comté est un ouvrage de type Bailey qui date du début des années 1980.

Il se dégrade progressivement et les équipes du District doivent intervenir régulièrement pour le maintien en état du platelage.

Son remplacement par un ouvrage neuf à deux voies et sans imitation de tonnage, situé juste en aval du pont actuel, est inscrit au programme de développement et de modernisation des itinéraires.

C'est un ouvrage stratégique permettant l'accès à Cacao et à l'Est de la Guyane.

En 2013, les études de projet du nouvel ouvrage d'art et de ses raccordements ont été finalisées.

Le dossier d'enquête conjointe à la déclaration d'utilité publique et à la loi sur l'eau a été soumise à la consultation inter service du 23 juillet au 20 septembre 2013.

↘ Voie d'accès au pont de l'Oyapock

En 2013, l'inspection préalable à la mise en service (IPMS) de la voie d'accès, processus qualité nécessaire à une mise en service officielle, a été réalisée par M. Labrousse responsable de la Mission d'appui du réseau routier national (MARRN), assisté de MM. Poirier (MARNN) et Rongrais (expert) après réalisation d'un audit sécurité effectué au préalable par M. Reuge (audit sécurité DEAL972) en septembre 2013.

Quelques travaux ont été nécessaires à l'issue de cette inspection :

- renforcement de quelques glissières métalliques et ses supports.
- renforcement de la signalisation horizontale sur le giratoire.

Afin de mettre en valeur le point de vue sur les berges de l'Oyapock et sur l'ouvrage, un belvédère conçu par Botanik paysage a été réalisé aux abords du pont. En structure mixte béton/bois cet équipement est destiné à accueillir à recevoir les usagers.

Dès que la route et le poste de contrôle côté Brésil seront réalisés, la route pourra être mise en service.



Belvédère - Saint-Georges de l'Oyapock

↘ Aménagement de la sortie d'Iracoubo

Ce projet comportait la réalisation d'un giratoire au droit de l'accès de la gendarmerie en sortie du bourg d'Iracoubo et la construction d'une nouvelle chaussée sur près de deux kilomètres en sortie d'agglomération en direction de Saint Laurent du Maroni. Cet équipement a été mis en service mi 2012.

Afin de mieux répondre à une demande locale, les travaux de rétablissement des accès riverains et le prolongement des circulation des piétons jusqu'à l'entrée du bourg ont été réalisés en août 2013.

Iracoubo

↘ Régénération de la RN2

La route nationale 2 relie Cayenne à Saint Georges de l'Oyapock. Après l'ouverture du pont sur le fleuve Oyapock, cette route nationale constituera un réseau supportant notamment les échanges entre la Guyane et le Brésil.

Elle a été construite par étapes et conçue à l'origine comme une simple piste. Jusqu'en 2008, la réhabilitation a essentiellement porté sur le tronçon Cayenne- Approuague. Au delà, la route présente sur de nombreux tronçons une structure de chaussée constituée uniquement d'une grave latéritique recouverte d'un enduit gravillonné. Cette structure très faible n'est plus adaptée au trafic actuel et, malgré un entretien constant, elle présente de graves dégradations qui s'accroissent à chaque saison des pluies, rendant des sections difficilement praticables, voire parfois dangereuses aux usagers.

En 2013, l'opération a été prise en charge par le District et environ 5 km de route ont été totalement réhabilités.

Entretien et exploitation du réseau routier national

La DEAL est chargée de l'entretien des 450 km des routes nationales 1 et 2 qui drainent la quasi totalité des communes littorales.

Le pilotage de la politique d'entretien et le suivi budgétaire est assuré par l'unité maîtrise d'ouvrage alors que la mise en œuvre est effectuée par le District et le Parc Routier.

Le District regroupe 6 centres d'exploitation et d'intervention : le CEI de Saint Laurent du Maroni, le CEI d'Iracoubo, le CEI de Kourou, le CEI de Cayenne, le CEI de Régina (locaux basés à Cayenne) et le CEI de Saint Georges de l'Oyapock.

Les travaux d'entretien se déclinent en travaux d'entretien des chaussées et en travaux d'entretien des équipements et des dépendances.

Les travaux d'entretien courant des chaussées consistent principalement à boucher les nids de poule, mettre en œuvre des enduits superficiels ponctuellement (point à temps) et balayer les accumulations de matériaux. En 2013, 85 tonnes d'enrobés à froid et 99 tonnes d'émulsion en point à temps ont ainsi été mis

en œuvre pour boucher les nids de poule.

L'entretien des dépendances vertes concerne principalement le fauchage des accotements et des terres pleins dans les carrefours (giratoires ou échangeurs plans) pour l'année 2013 cela correspond à un linéaire de 1071 km.

D'autres opérations ponctuelles (abattage, élagage, déboisement...) sont également réalisées pour, par exemple, dégager la visibilité dans les courbes ou assurer la pérennité des ouvrages hydrauliques. Une opération spécifique de dégagement de visibilité a été menée sur la RN 1 par le CEI de Kourou pour augmenter la sécurité ; au total c'est 30 km de linéaire qui ont été concernés



Nid de poule



Entretien ouvrage d'art



Fauchage - Kourou

L'entretien des dépendances bleues comprend :

- l'entretien des bassins, le curage/ reprofilage des fossés (9 km en 2013) ;
- le dérasement des accotements (27 km en 2013) ;
- la création de saignées ainsi que l'entretien courant des ouvrages hydrauliques (entretien des abords pour faciliter l'écoulement des eaux, curage et nettoyage des descentes d'eau).

Les travaux de gros entretien et de conservation du patrimoine ont consisté en 2013 à :

- renouveler les enduits superficiels sur des portions des RN1 et 2 ainsi que la signalisation horizontale ;
- poursuivre le renforcement de chaussée de la RN1 du PR 89 à 90.

Concernant l'exploitation, le district assure un patrouillage hebdomadaire sur l'ensemble du réseau routier national afin de détecter toute anomalie. Cela correspond en 2013 à un linéaire de 44 000 km avec 1316 anomalies répertoriées. Une astreinte est également mise en place assurant une capacité d'intervention

24/24 H : 220 interventions d'astreintes (interventions sur accidents et chutes d'arbres) ont été réalisées en 2013.

La gestion du domaine public routier consiste notamment à instruire les demandes d'autorisation d'accès, les demandes d'occupation du domaine public par les concessionnaires et les demandes d'autorisation de chantier: 99 autorisations ont été délivrées en 2013.

Le **Parc Routier** de la DEAL réalise directement certains travaux d'entretien du réseau.

En 2013 : un effort particulier a été porté sur le renouvellement des enduits superficiel gravillonnés de la RN1: 25 km d'enduits ont été effectués sur la RN 1 entre Sinnamary et Saint Laurent du Maroni.

De plus 38 km d'enduits partiels ont été effectués sur la RN 2 pour traiter les zones les plus dégradées.

Le Parc effectue également des travaux de signalisation horizontale, de pose de glissières de sécurité.

Il assure également la gestion et l'entretien de tous les véhicules et engins de la DEAL.

Les locaux actuels du parc routier, situé au

centre ville de Cayenne sont très vétustes.

2013 a été l'année de lancement du concours d'architectes en vue de la construction d'un **nouveau Parc routier** à proximité des locaux du District, aux Maringouins.

A la suite d'un appel à candidatures, 3 équipes de concepteurs ont été retenues. Après remise de leur proposition sous forme d'esquisse, un concepteur a été choisi.



Projet nouveau parc

↘ Entretien des ouvrages d'art

La surveillance et l'entretien des ponts et buses d'écoulement des eaux de pluies est assuré l'unité ouvrage d'art (UOA) avec l'appui du District.

En 2013 les actions principales ont porté sur la réparation du pont du Larivot, les interventions sur les buses métalliques très dégradées et le pont Mme de Maintenon.

» Pont du Larivot

En 2013, les travaux de réparation du tablier ont débuté au mois de septembre et se poursuivront jusqu'à la fin du premier semestre 2014.

Ils comportent principalement l'enlèvement du béton dégradé et des aciers corrodés des poutres qui soutiennent le tablier du pont.

De nouveaux aciers sont ensuite mis en place et du mortier à très haute résistance est projeté pour reconstituer totalement les poutres. Un dispositif de protection cathodique des armatures du béton armé du tablier est mis en place

pour éviter la dégradation des aciers du béton par oxydation.

Afin de ne pas perturber les conditions de circulation sur le pont, tous ces travaux ont été effectués à partir du dessous de l'ouvrage, à l'aide de matériel fabriqué spécialement pour ce chantier en métropole.



Plateforme

L'opération comprend également le remplacement des joints de chaussées dégradés et le relèvement par vérinnage du tablier du pont au niveau de la pile 13 afin de supprimer l'affaissement sur la chaussée résultant de la rupture d'un pieu en 2009.

L'objectif de ces travaux est de prolonger la durée de vie de l'ouvrage d'au moins 30 ans.

↘ Intervention d'urgence et programme de remplacement des buses métalliques.



Buse - Macouria

En 2013, suite aux importants épisodes pluvieux deux buses métalliques se sont effondrées. Des réparations d'urgence ont été effectuées sur ces ouvrages permettant de rétablir la circulation sous 48H.



Fonçage

D'autre part le programme de remplacement des buses métalliques s'est poursuivi avec la réparation par fonçage de 5 buses sur le secteur de Saint-Laurent du Maroni.

Enfin, trois marchés de travaux ont été passés afin de réaliser le remplacement de trois ouvrages au premier semestre 2014.



Pont de Mme Maintenon

↳ Mise en sécurité du pont de Madame de Maintenon et auscultation particulière

En décembre 2012, un rapport alarmiste du CETE indiquait que depuis 2006 l'état du pont s'était dégradé et que de nouveaux désordres étaient apparus avec notamment un léger basculement de la culée côté St Laurent.

Afin de garantir la sécurité des usagers une haute surveillance a été installée au droit de la culée côté St Laurent. Cette surveillance permet de suivre l'éventuel basculement de la culée.

De plus, de manière à forcer le respect des limitations de tonnage applicables sur l'ouvrage, des portiques de limitation en hauteur ont été mis en place de chaque côté.

Enfin afin de mettre à jour l'avant projet de réparation de l'ouvrage, des sondages ont été effectués sur la culée côté St Laurent afin de mettre au point un dispositif de stabilisation.

Transports de voyageurs et de marchandises

L'Unité Transport assure au sein de la DEAL, la gestion du registre des transports et le contrôle du respect des règles applicables aux transports de marchandises et de personnes.

Elle instruit et délivre les autorisations de transports exceptionnels.

En 2013 cette unité a procédé à :

- La tenue et mise à jour de **323** dossiers d'entreprises dont **219** en transports de Marchandises, **104** de personnes et **5** commissionnaires de transport ;
- La mise en œuvre des décrets « Paquet routier » qui ont introduit des dispositions nouvelles qui s'imposent aux entreprises ;
- La délivrance de **41** diplômes d'attestation de capacité dont **32** en marchandise et **9** en voyageur.

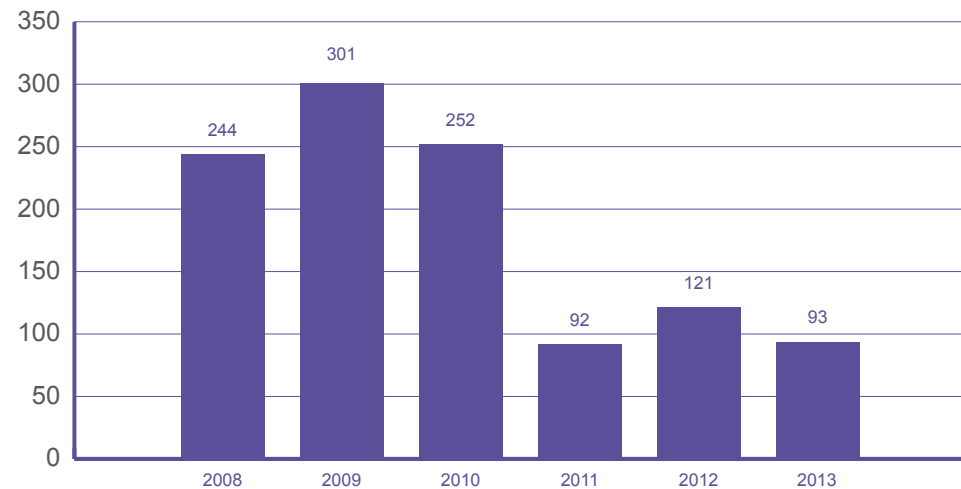
» Délivrance des autorisations de transports exceptionnels

- **97** arrêtés de transports exceptionnels ont été instruits et délivrés.

» Dans le domaine du contrôle sur route, les agents ont effectué

- **93** opérations de contrôle et **155** véhicules en infraction pour **500** véhicules contrôlés.

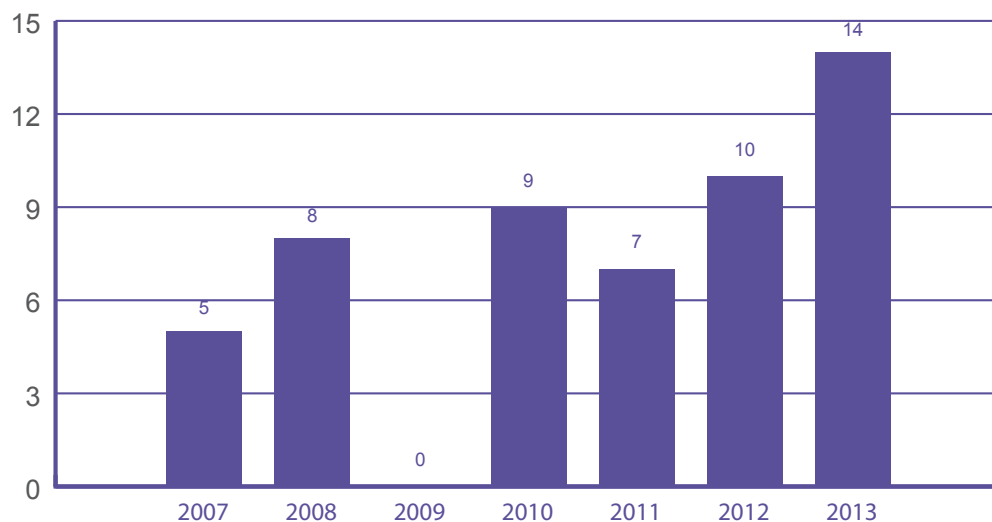
Nombre d'opérations par année



» Contrôle en entreprise

- 14 contrôles en entreprises ont été réalisés pour 1724 journées de travail contrôlées.

Nombre d'entreprise contrôlées



La DEAL a également pour missions la surveillance des centres de contrôle technique des véhicules légers et des poids lourds et PL ainsi que la réception des véhicules à titre isolé de véhicules.

A ce titre ont été effectués :

- 19 réceptions à titre isolé (RTI)
- 52 instructions de dossiers d'agrément ADR, TMD et autocars
- 5 supervisions d'un contrôleur lors d'un contrôle technique VL et PL
- 1 visite d'installation sans supervision d'un centre de contrôle technique VL

La sécurité routière

↳ L'observatoire

La mission sécurité routière, qui a en charge l'observatoire de la sécurité routière, a publié le bilan 2013 de la sécurité routière en Guyane.

Les remontées rapides fournies par les forces de l'ordre permettent la mise à jour mensuelle des baromètres de sécurité routière et la mise à jour permanente des cartes de localisation des accidents mortels.

Un bilan mensuel et une courte synthèse est transmise mensuellement aux médias afin de renforcer la sensibilisation des usagers à la prise en compte de la sécurité routière.

Baromètre accidents décembre 2013

Bilan annuel	Accidents corporels	Total des blessés	Dont blessés hospitalisés	Personnes tuées en 30 jours
Année 2013 (provisoire)	255	332	178	27
Année 2012 (provisoire)	290	393	186	41
Variation 2013 / 2012	-35	-61	-8	-14
Evolution 2013 / 2012	-12,1 %	-15,5 %	+4,3 %	- 34,1 %

Avec 27 tués sur les routes de Guyane, le bilan de l'année 2013 est plutôt encourageant par rapport aux années précédents. On relevait 41 tués en 2012 et 29 en 2011. Autre point positif, le nombre de blessés hospitalisés est en léger retrait, de 8 unités, soit une baisse de 4,3% par rapport à 2012. Cet indicateur, de part son importance, est d'ailleurs le plus pertinent pour évaluer le niveau de l'accidentalité.

Les autres données sont également à la baisse, de 12,1% pour le nombre d'accidents corporels et de 15,5% pour le nombre total de blessés.

↳ L'animation des actions de sécurité routière

La mission a participé en 2013 à de nombreuses actions de sensibilisation sur la sécurité routière : interventions dans les lycées et collèges sur la problématique des 2 roues motorisées, participation à la journée de la sécurité, événement qui regroupe tous les services de sécurité du ministère de l'intérieur.

En partenariat avec la préfecture, la mission anime un réseau d'associations proposant des actions sécurité routière en attribuant notamment des subventions par l'intermédiaire du PDASR (Plan Départemental d'Actions Sécurité Routière).

La mission assure également la coordination de la sécurité routière auprès du directeur de cabinet du Préfet.

En 2013, La mission sécurité routière s'est vue confiée l'organisation de l'examen BEPECASER (diplôme des enseignants à la conduite) ainsi que l'épreuve d'admissibilité de l'examen BAFM (Formation des enseignants à la conduite) tâche qui était prise en charge par les services de la préfecture jusqu'à cette date.

Enfin une unité exploitation et sécurité de la route intervient au niveau des projets en cours d'étude et des travaux en cours sur le réseau afin de s'assurer que la sécurité est totalement prise en compte tous au long du déroulement des opérations et lors des interventions sur le réseau routier national. Elle assure la maintenance et le recueil des données provenant des comptages routiers.

Elle participe également aux actions en matière de protection civile.



Action sécurité routière - collège Apatou



Démonstration pompiers



Action SR journée sécurité

↳ L'éducation routière

La DEAL assure également les missions d'éducation à la conduite et plus particulièrement le passage des épreuves de permis de conduire.

Compte tenu de l'évolution de la population de Guyane cette activité est en forte augmentation depuis plusieurs années.

Permis de conduire

	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Nombre d'examinés à l'épreuve Théorique du code de la route	6094	6722	6555	7889	7130	7587
Nombre d'examinés à l'épreuve Pratique du permis de conduire	4769	5274	5265	5669	5709	6260
Dont nombre d'examinés en 1 ^{ère} présentation	2040	2281	2529	2832	2832	2870

La dernière ligne du tableau montre que le nombre de candidats aux épreuves pratiques B est en constante augmentation, d'environ 10% par an, sur les dernières années, et que, depuis 2011, la capacité maximale de passage d'examens par l'unité Education Routière est atteinte.

Taux de réussite aux différentes épreuves en 1^{ère} présentation

	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Code de la route	51,36 %	40,37 %	51,52 %	49,80 %	49,48 %	54 %
Permis B	35,93 %	36,20 %	47,49 %	49,53 %	44,54 %	40 %

Après une augmentation du taux de réussite à l'examen pratique en 2010 et 2011, les années 2012 et 2013 marquent une baisse de ce taux.

Enfin une nouvelle piste permettant le passage des épreuves pratiques de permis de conduire pour les poids lourds et les motos a été réalisé à proximité de Saint-Laurent du Maroni afin d'éviter des déplacements très longs et coûteux.



Piste examens permis poids lourds et motos - Saint-Laurent du Maroni



FLEUVES, LITTORAL, AMÉNAGEMENT ET GESTION

Les fleuves sont intrinsèquement liés au caractère de la Guyane. Voies de communication, supports de biodiversité, parfois facteurs de risques, ils constituent une part emblématique de l'activité de la DEAL.

FLEUVES

↳ Gestion du domaine public fluvial et police de la navigation

La DEAL est chargée de la gestion du domaine public fluvial (DPF). Le DPF comprend les cours d'eau (fleuves, rivières, criques) et les lacs ; il est imprescriptible et inaliénable.

La DEAL délivre des autorisations d'occupation temporaire (AOT) principalement de deux natures :

- pour les aménagements sur les berges des fleuves (pontons, cales, carbets...)
- pour les manifestations ponctuelles (manifestations nautiques...).

L'accord passé avec l'ONF sur l'échange de données permet de mettre à jour l'ensemble des autorisations d'occupation temporaire existantes sur les fleuves et de régulariser la situation des bénéficiaires.

En outre, en 2013, 5 avis sur le volet fluvial ont été rendus au titre de l'analyse et la préparation des documents de planification (tels que plan local d'urbanisme), ainsi que pour l'instruction au titre de la police de l'eau (par exemple aménagement hydroélectrique au saut Mama Valentin). 2 avis ont été donnés au titre d'opérations de défiscalisation pour l'achat de matériel nautique.

Autorisations d'occupation temporaire du domaine public fluvial en 2013: 35 dossiers, dont 19 pour manifestations et 16 pour aménagements

» Exemples d'aménagements fluviaux nécessitant une autorisation d'occupation temporaire



Ponton en bois de la gendarmerie - Camopi



Ponton en cours de réalisation - Saint-Laurent du Maroni



Cale en béton devant le carbet communal - Grand Santi

Entretien des cours d'eau

La DEAL est chargée de l'entretien de certains cours d'eau, en particulier sur les marais de Kaw.

Elle réalise également des interventions ponctuelles (enlèvement de bouchons d'herbe par exemple).

» Carénage complet du faucardeur

Cet engin très spécifique est principalement employé pour l'entretien des marais de Kaw. Il a subi en 2013 une remise à niveau complète qui a nécessité une mise hors d'eau pendant 10 semaines et un transport dans les ateliers de la DEAL au Dégrad des Cannes. Il n'avait pas fait l'objet d'un tel gros entretien depuis sa mise en service en 2004.



Carénage du faucardeur

» Entretien des marais de Kaw

La campagne annuelle d'entretien des marais a duré 2,5 mois, elle a consisté au faucardage du canal reliant la rivière de Kaw à l'Approuague, au sabrage, élagage et enlèvements des troncs plus ou moins immergés.

Son entretien répond à trois exigences :

- prioritairement, la lutte contre les inondations du bourg,
- l'accès aux canaux et rivières des habitants du marais,
- le maintien et le développement d'activités touristiques.



↳ Exploitation des voies navigables



Remplacement des corps morts pour les balises situées sur le Mahury

» Balisage

- Réalisation et remplacement des corps morts pour les balises du fleuve Mahury

Sous l'effet des coups de vent, des courants et autres phénomènes, les bouées du balisage ont tendance à dériver.

Face à ce constat qui nécessitait de remettre les balises sur leurs points géodésiques corrects, une première tranche de travaux a été engagée consistant à remplacer les corps morts existants par des plots en béton préfabriqués en atelier beaucoup plus lourds.

Une première partie du balisage fluvial du Mahury a ainsi été remplacée fin 2013.

Par ailleurs, la DEAL a signé en novembre 2013 avec la direction de la mer une convention lui permettant d'utiliser les moyens matériels du service des phares et balises.

» Aménagement des sauts sur les fleuves Maroni et Oyapock

- Réception des travaux au saut Hermina le 23 janvier 2013
- Lancement de la procédure relative au code de l'environnement en juillet 2013 pour l'aménagement de sauts sur le fleuve Oyapock et la rivière Camopi
- Concertation avec les habitants et les chefs coutumiers de Camopi
- Lancement de la consultation des entreprises pour les travaux d'aménagement de 4 sauts sur l'Oyapock et la rivière Camopi

Afin d'améliorer et sécuriser le franchissement des sauts, en particulier lors de la période sèche, la DEAL de Guyane a lancé depuis 2009 des études relatives à l'aménagement des sauts.

Les études préalables avaient permis, après recensement et hiérarchisation, d'identifier 12 sauts sur le Maroni et 5 sauts sur l'Oyapock et la rivière Camopi à aménager en priorité.

Les études se sont poursuivies depuis 2012-2013, avec l'appui de la maîtrise d'œuvre, pour concevoir les aménagements à réaliser sur ces sauts, en tenant compte des contraintes techniques, environnementales et des usages. 6 sauts complémentaires sont également étudiés sur l'Oyapock et la Camopi.

Pour préciser les projets et évaluer les impacts, des études relatives à l'état initial de la faune, de la flore et des habitats naturels au niveau des sauts ont été réalisées. La DEAL a également lancé des marchés pour l'acquisition de levés topographiques et de prises de vues aériennes sur le haut Oyapock jusque Trois Sauts.

La procédure relative au code de l'environnement (dossier « loi sur l'eau », étude d'impact) a été lancée en juillet 2013 pour l'aménagement des sauts prioritaires, côté français, sur l'Oyapock et la Camopi, tandis que la concertation franco-brésilienne se poursuit.

Par ailleurs, la DEAL a élargi le processus d'information et de concertation autour de ces aménagements en associant, outre les

piroguiers et la commune de Camopi, les habitants et les autorités coutumières au cours de plusieurs réunions et missions en 2013, en lien avec le Parc amazonien de Guyane, dont 3 missions terrain sur le fleuve.

Concernant le projet sur le Maroni, l'avis de l'autorité environnementale par rapport à l'étude d'impact a été rendu le 23 janvier 2013. En outre, le Suriname a fait connaître l'avis de son agence en charge de l'environnement (NIMOS) sur le projet en décembre 2013.

Le saut Hermina avait représenté fin 2012 la première phase de travaux, qui ont été réceptionnés le 23 janvier 2013.

La seconde phase de travaux est prévue pour la saison sèche 2014 pour 4 sauts sur l'Oyapock et la Camopi, et 2 sauts sur le Maroni. La consultation des entreprises pour les travaux d'aménagement de 4 sauts sur l'Oyapock et la rivière Camopi a été lancée fin 2013.

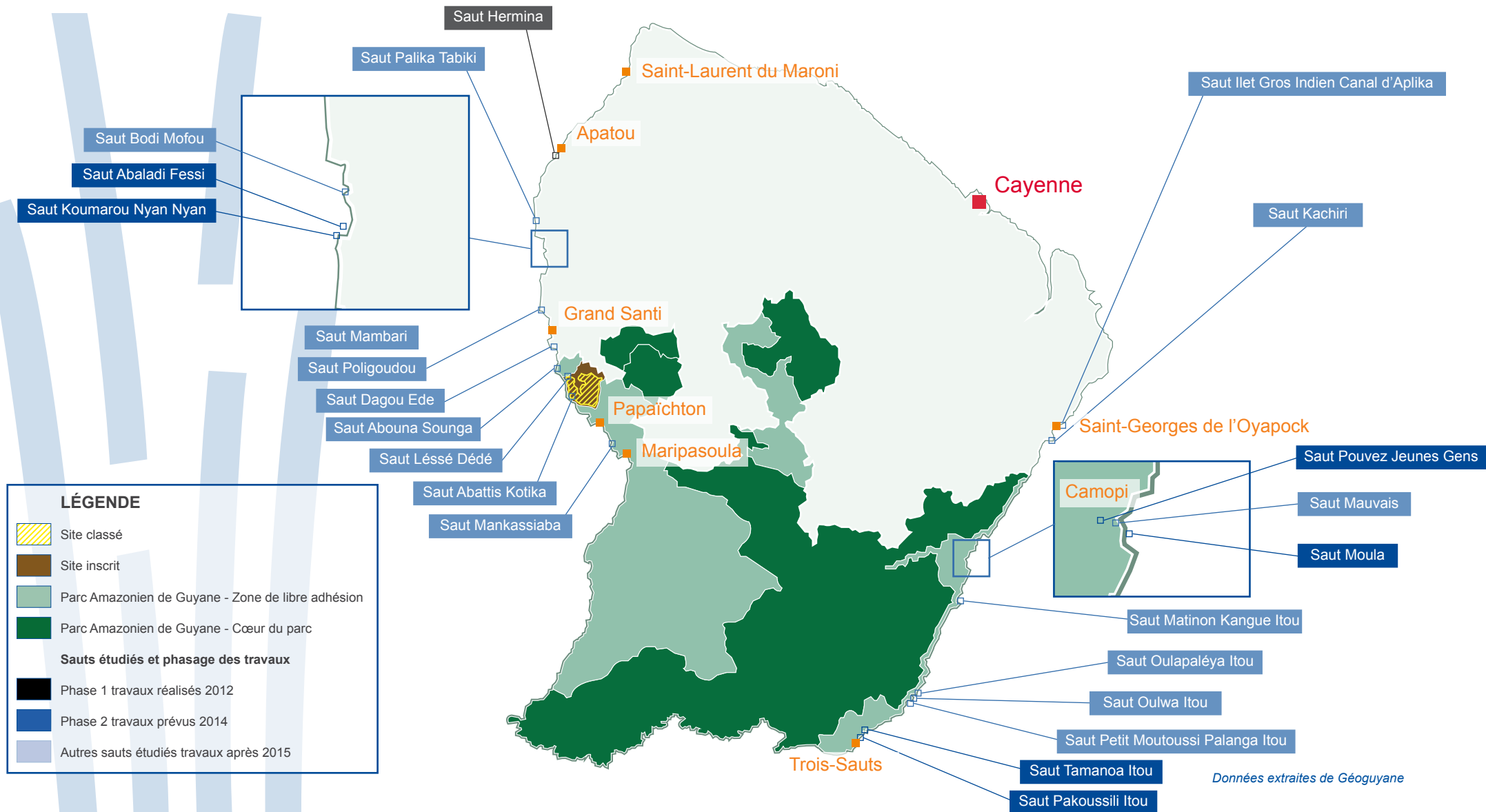


Passage du saut Oulwa à l'étiage - le haut Oyapock



Présentation de l'aménagement des sauts - Trois Sauts, le haut Oyapock

Localisation des projets d'aménagement de sauts sur les fleuves Maroni et Oyapock et la rivière de Camopi



Données extraites de Géoguyane



Navigation sur le fleuve Maroni en amont du saut Koumarou Nyan Nyan, près de Providence, village d'Apatou

» Hydrométrie

- Installation d'une nouvelle station hydrométrique sur le haut Maroni, à Twenké
- 25 interventions de maintenance sur les installations existantes

Le réseau des stations hydrologiques a pour vocation, outre l'acquisition de données permettant de disposer d'informations en continu, la surveillance sur la situation de la ressource en eau potable, en particulier durant

la saison sèche où les faibles débits conjugués aux fortes marées entraînent une dégradation de la qualité de l'eau potable par remontée du point de salure jusqu'aux stations de pompage. Le réseau permet aussi d'informer les organismes compétents sur la montée des eaux en vue de la prévision des crues.

En 2013, la DEAL a renforcé les équipements hydrométriques pour développer le réseau limnimétrique réparti sur l'ensemble du territoire guyanais.

Le nombre de stations opérationnelles a été porté à 9. Une nouvelle station sur un nouveau site à Twenké en octobre 2013 (sur la Lawa / Maroni, en amont de Maripasoula), la disparition de la balise de Langa Tabiki sur le Maroni et son remplacement en décembre 2013 ont été les faits marquants de l'année.

La maintenance de ces équipements électroniques qui mesurent la hauteur d'eau avec transmission Argos a nécessité 25 sorties :

- pour l'entretien courant des espaces et accès et pour des adaptations mineures ;

- pour l'établissement de courbes de tarage à l'aide d'un matériel dédié (l'ADCP: Acoustic Doppler Current Profiler) ;
- pour le changement de 8 balises complètes ou simplement pour le remplacement de batteries.



Station hydrométrique - Twenké

» Directive cadre sur l'eau

La DEAL participe aux prélèvements d'échantillons d'eau en vue de mesures hydrologiques, dans le cadre de la directive cadre sur l'eau. En 2013, tous les prélèvements sur les 16 sites confiés à la DEAL ont été réalisés, ce qui a représenté 24 sorties.



Mise en place d'un échantillon passif

↳ Réglementation du transport fluvial

- Arrêté du 17 octobre 2013 relatif aux titres de navigation en Guyane
- Immatriculation des pirogues en 2013 : 100 immatriculations

Une évolution importante de la réglementation, attendue depuis plusieurs années en Guyane, a été prise par arrêté ministériel du 17 octobre 2013 relatif aux titres de navigation des bateaux et engins flottants naviguant ou stationnant sur les eaux intérieures de la Guyane, applicable au 1^{er} janvier 2014.

du transport public fluvial de passagers et de marchandises un titre de navigation (en quelque sorte l'équivalent d'une carte grise) pour leurs bateaux, notamment les pirogues.

La DEAL est le service instructeur des demandes de titres de navigation.

Elle permet de donner aux professionnels

Suivi du registre des immatriculations des embarcations en 2013

demandeurs	professionnels	50	100
	particuliers	46	
	administration	4	
type de transports	passagers	19	100
	marchandises	6	
	mixte	25	
	plaisance	50	
lieu de circulation	Maroni	45	100
	Oyapock	2	
	autres	53	



Pirogues scolaires immatriculées - Camopi



Tests de flottabilité sur une pirogue, pour vérification de sa conformité à l'arrêté du 17 octobre 2013

LITTORAL

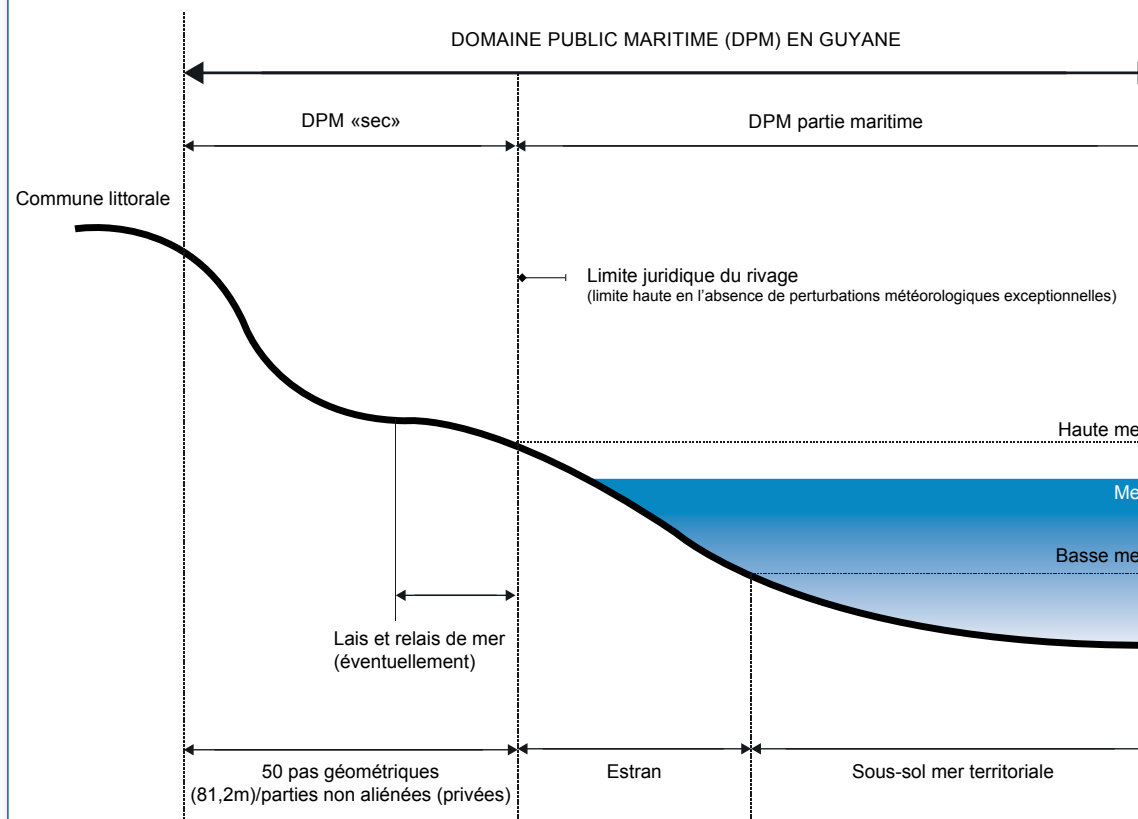
↳ Gestion du domaine public maritime, appui à la politique de gestion foncière de l'État

Le domaine public maritime (DPM) est constitué d'une partie maritime et d'une partie terrestre (DPM « sec »). Le DPM maritime est géré par la direction de la mer, tandis que la DEAL est chargée de la gestion du DPM « sec ».

À ce titre, elle élabore et met en œuvre les politiques locales en matière de gestion du trait de côte, de défense contre la mer et de retrait stratégique.

En outre, en 2013, 11 avis sur le volet littoral ont été rendus au titre de l'analyse et la préparation des documents de planification, aménagement, gestion des risques (plan local d'urbanisme, schéma d'aménagement régional, plan de prévention des risques, etc.).

Définition du domaine public maritime naturel en Guyane



» Suivi, contrôle et délivrance des titres d'occupation du DPM

En tant que gestionnaire du domaine public maritime (DPM) naturel de l'État, la DEAL instruit les titres d'occupation dédiés.

En 2013, 21 demandes d'occupation du DPM ont été enregistrées. Elles ont donné lieu à la délivrance de 14 autorisations d'occupation temporaire (AOT) et un refus, 6 demandes étant toujours en cours d'instruction en fin 2013.

20 constats et visites de terrain visant à apprécier les occupations et usages du domaine public maritime et concernant, le cas échéant, des enjeux transversaux (aménagement, du territoire, urbanisme, gestion des déchets, préservation des continuités écologiques) ont également été réalisés, par voie terrestre et maritime.

» Stratégie de gestion départementale du domaine public maritime

La DEAL se dote progressivement d'une stratégie départementale de gestion du domaine public maritime naturel conformément au cadre de référence posé par le ministère en charge de l'écologie. La formalisation de ce cadre stratégique, qui permet de mobiliser les

partenaires et identifier les enjeux déterminants, s'opère selon 2 étapes: une première de diagnostic, finalisée en 2013, et la seconde, portant sur la détermination de priorités de gestion sectorielle, réalisée en 2014.

» Délimitation du domaine public maritime naturel

Conformément aux dispositions du code général de la propriété des personnes publiques, la DEAL doit, en tant que service déconcentré de l'État, mener les actions dédiées à la délimitation du domaine public maritime de l'État.

Le cahier des charges des opérations destinées à réactualiser ou à fixer la limite du DPM datant du début des années 1980 sur l'île de Cayenne a été réalisé sur ce périmètre afin d'aboutir à la formalisation d'un dossier d'enquête publique, préalable à l'adoption d'un arrêté préfectoral réactualisant les limites du DPM en 2014.

» Appui à la politique de gestion foncière de l'État

La DEAL est également partenaire du service de l'État en charge de la politique foncière de l'État en raison de son rôle de gestionnaire du DPM et de la bande des 50 pas géométriques non aliénée.

À ce titre, les actions initiées en 2013, portant en particulier sur les projets de cession envisagés à Rémire-Montjoly ont permis d'engager une relation de travail ayant vocation à se concrétiser à travers un suivi partagé des dossiers afférents à la politique de gestion et session foncière de l'État, mais également au moyen d'une recherche de mutualisation des informations et des sources communes sur l'ensemble du territoire guyanais. Ces actions contribuent ainsi à optimiser la gestion du patrimoine foncier de l'État et à sécuriser juridiquement les actes entrant dans sa réalisation.



Plage de Fort Diamant - Rémire-Montjoly

↳ Gestion du trait de côte

» Suivi du trait de côte

L'année 2013 a vu la finalisation d'importantes productions confiées au BRGM :

- 2^{ème} année de suivi pluriannuel de l'évolution des profils de plage de l'île de Cayenne, incluant un relevé bathymétrique pour prolonger les profils de plage,
- analyse et proposition d'adaptation des modalités d'application du suivi de l'évolution côtière en Guyane,
- étude des bonnes pratiques et d'opportunité de mise en place d'un observatoire des dynamiques littorales en Guyane.

Ces résultats donneront lieu à des communications transversales internes à la DEAL ainsi qu'à des restitutions auprès des partenaires et publics d'institutionnels concernés début 2014.

» Observatoire du trait de côte et des bancs de vase

La prestation de suivi des profils de plages et bathymétriques de l'île de Cayenne sera maintenue en 2014 et étendue au nord-ouest guyanais. Elle a vocation, comme les autres travaux du BRGM, à contribuer au développement d'un observatoire du trait de côte et des bancs de vase en 2014.

Cette instance, dont les modalités d'animation, de financement et de gouvernance restent à préciser et arbitrer gagnerait à intégrer l'ensemble des pilotes, institutions et contributeurs concernés.

AÉROPORTUAIRE : fin des missions

Les missions aéroportuaires ont été transférées au 1^{er} janvier 2012 à l'aviation civile. Cependant, la DEAL a assuré en 2013 la fin de diverses opérations aéroportuaires en cours.

↳ Tour de contrôle de l'aéroport Félix Éboué

La DEAL a achevé sa conduite d'opération pour le compte de l'aviation civile en 2013, en gérant notamment les fins de garantie de parfait achèvement des différentes entreprises.



Vue de la tour de contrôle - aéroport international Félix Éboué

↳ Aménagement des aérodromes du Conseil général



Vue aérienne de la piste de Camopi / © CR 973 - Guyane SIG



Piste de Camopi



Inauguration de la piste de Camopi le 11.09.2013, avec notamment René Monnerville, maire de Camopi, Eric Spitz, préfet de région, Alain-Tien-Long, président du conseil général et Denis Girou, directeur de la DEAL

La DEAL a achevé ses missions de maîtrise d'œuvre auprès du Conseil général pour l'aménagement de certains aérodromes (fin de garanties de parfait achèvement, projets de décomptes généraux).

La piste de l'aérodrome de Camopi a été inaugurée le 11 septembre 2013.



MILIEUX NATURELS, BIODIVERSITÉ, SITES ET PAYSAGES

La forêt guyanaise est l'exemple même de l'extraordinaire biodiversité des forêts tropicales humides de l'Amazonie au sens large. Cette forteresse verte, identité de la Guyane, n'en reste pas moins un écosystème à l'équilibre fragile, qu'il convient de mieux connaître pour pouvoir le transmettre aux générations futures.

Forêt inondée - Crique Wapou / © Biotope

Réserves naturelles nationales

Un budget important (1,36 M€) est consacré à la gestion des 6 réserves naturelles nationales présentes en Guyane, qui restent très actives en terme de développement de la connaissance sur les écosystèmes. Elles couvrent des sites parmi les plus emblématiques de Guyane.

La décision a été prise de ne pas renouveler la gestion par l'association AGEP de la réserve naturelle des marais de Kaw-Roura. Un appel à manifestation d'intérêt pour la gestion de la réserve a été lancé lors du premier semestre 2013. La candidature du Parc naturel régional de Guyane a été retenue par le comité de gestion en novembre.



Inselberg de la Roche Bénitier - Réserve naturelle de la Trinité / © Biotope



Forêt inondée, lac Pali - Réserve naturelle de Kaw - Roura / © Biotope

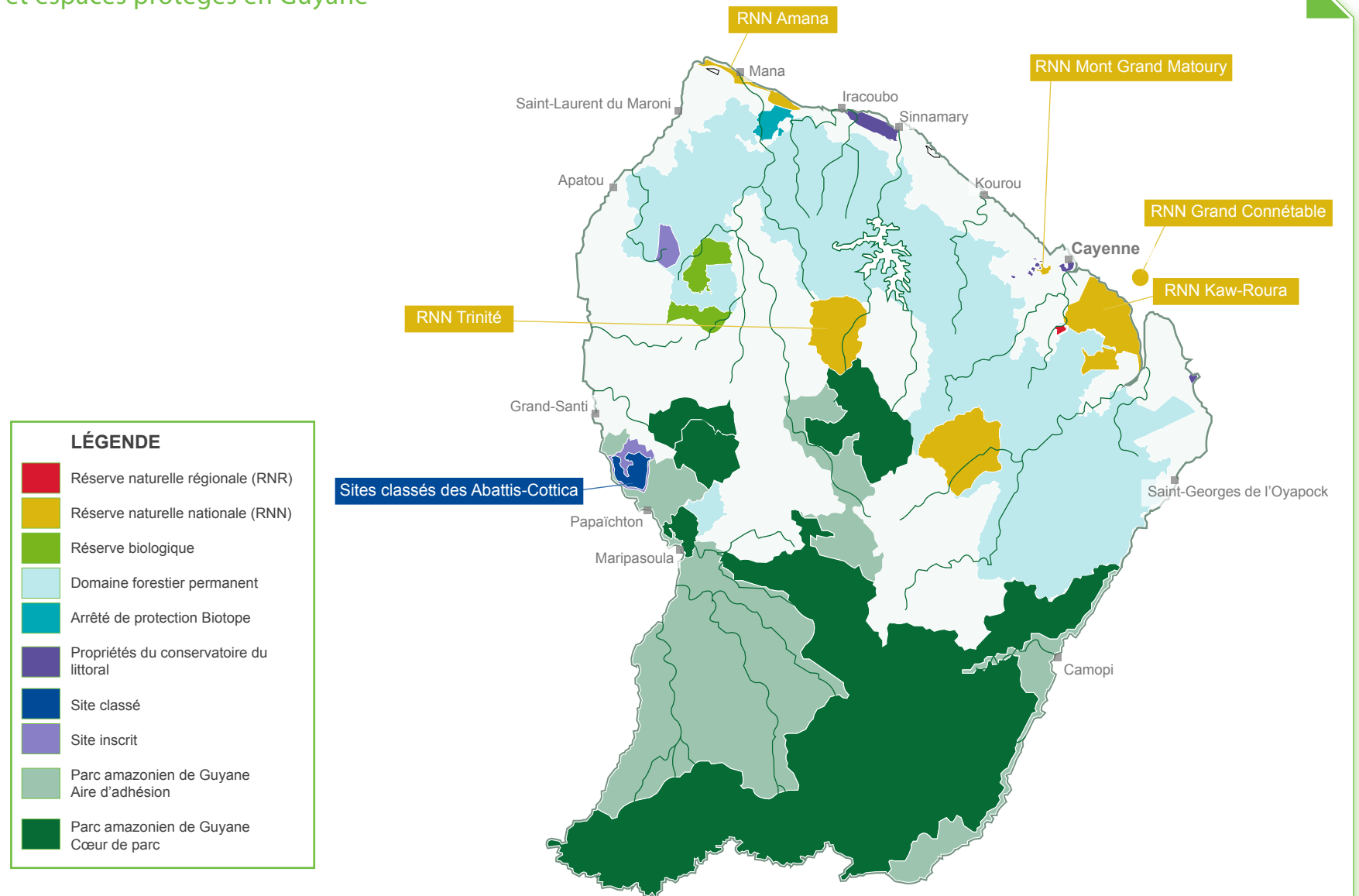
La réserve naturelle du Grand Connétable a fait valider son nouveau plan de gestion (2014 - 2019), avec davantage d'actions tournées vers le milieu marin.

Le travail de coordination et d'appui aux réserves naturelles par Réserves Naturelles de France (RNF) est relancé, avec l'embauche d'une nouvelle chargée de mission RNF en Guyane.

La Guyane se distingue du reste de l'Amazonie par sa géologie et par le fait qu'elle porte l'une des forêts d'un seul tenant les mieux préservées au monde. On y dénombre **5 500** espèces de plantes vasculaires, **205** espèces de mammifères, **200** espèces de reptiles et amphibiens, **711** espèces d'oiseaux, **416** espèces de poissons d'eau douce et saumâtre et plusieurs centaines de milliers d'espèces d'insectes !

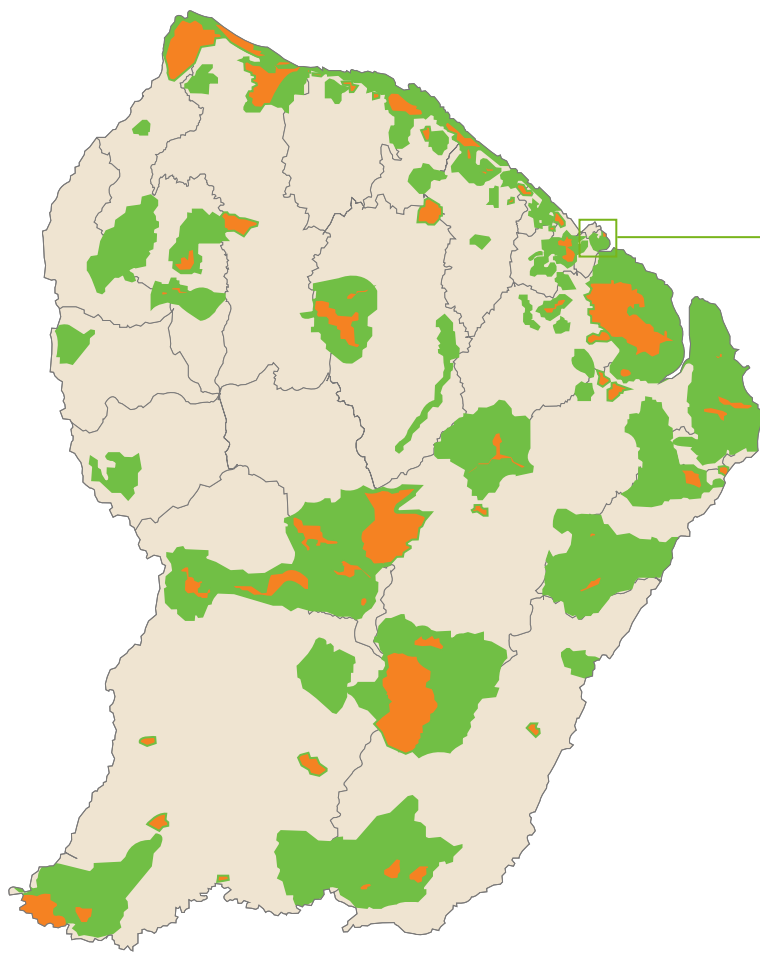
Les écosystèmes marins de Guyane présentent également une diversité remarquable au niveau des poissons (près de 650 espèces) et des mammifères marins. De plus, les plages de Guyane constituent des sites d'importance internationale pour la ponte des tortues marines.

Sites et espaces protégés en Guyane



Stratégie en matière de biodiversité

Modernisation des ZNIEFF



LÉGENDE

- ZNIEFF de type 1 (124)
- ZNIEFF de type 2 (52)

La réflexion partenariale entre l'Etat, la Région et le Département concernant la mise en place de l'Office de la Biodiversité Amazonienne de Guyane (OBAG) s'est poursuivie en 2013.

Malgré un consensus sur l'opportunité de la démarche et des délibérations favorables de la Région et du Département, il n'a pas été possible de valider les statuts de l'association qui devait porter transitoirement cette structure. Il est prévu d'attendre la sortie de la loi-cadre sur la Biodiversité pour envisager la création de l'OBAG sous un autre statut.

La mise à jour de l'inventaire des ZNIEFF (Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique) dans sa phase finale s'est poursuivie. Une dernière mission d'inventaire écologique a eu lieu sur le Pic Coudreau.

En fin d'année 2013, le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel a validé les nouveaux zonages, qui comportent 123 ZNIEFF de type 1 et 52 ZNIEFF de type 2, ce qui représente une surface totale de 482 373 ha, soit 27 % du territoire guyanais (contre 24% avant la mise à jour). Parallèlement à cette validation scientifique une importante phase

de concertation a été menée auprès des communes (11 réunions en 2013 avec les élus et services techniques municipaux).

Le Conseil Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN) s'est réuni 4 fois. Outre la validation des contours des ZNIEFF, il s'est, entre autres, prononcé sur 24 demandes de dérogations concernant des espèces protégées, a analysé la mise en œuvre des plans nationaux d'actions pour deux espèces rares de palmiers, rendu un avis sur la charte du Parc amazo-

nien de Guyane, validé la liste des plantes caractéristiques des zones humides, arrêté une priorisation des enjeux écologiques sur les savanes et réfléchi à la manière de définir les trames verte et bleue dans le contexte particulier de la Guyane.

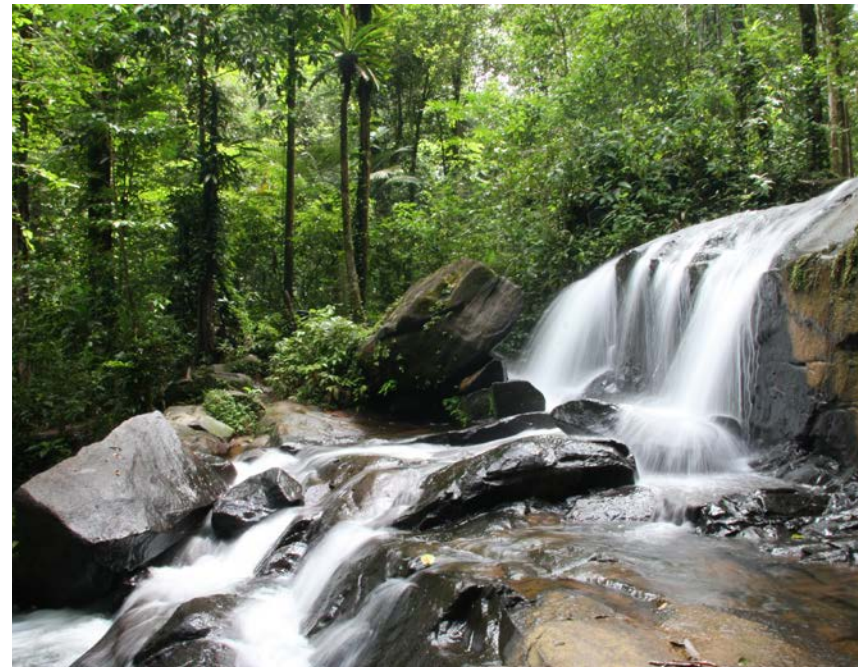
Un travail important a été mené durant toute l'année 2013 afin de contribuer à la réflexion menée par la Région dans le cadre de l'élaboration du Schéma d'Aménagement Régional, notamment pour l'identification des secteurs

à fort enjeu écologique et la cartographie de la trame verte et bleue.

Le guide de prise en compte des milieux naturels dans les études d'impact a été diffusé. Il constitue aujourd'hui un outil de référence pour accompagner les maîtres d'ouvrage et les bureaux d'études dans la conception/réalisation de leurs opérations.



Dendropsophus gaucher - Espèce déterminante ZNIEFF / © Biotope



Chutes de Fourgassié - Roura

Faune, flore

Un travail de cartographie des principales espèces invasives a été mené. 9 espèces ressortent comme prioritaires, notamment deux espèces d'arbres (Niaouli et Acacia mangium).

Une réflexion a été lancée fin 2013 pour mettre à jour l'arrêté ministériel fixant la liste des oiseaux protégés de Guyane. La concertation se poursuivra en 2014 avec les usagers concernés (chasseurs, communautés autochtones et locales, éleveurs de pikolets, ornithologues...).

Un marché concernant l'analyse de la mortalité de la faune sauvage sur la RN1 a été passé par la DEAL. L'étude doit durer 2 ans et associera les agents chargés de l'entretien du réseau routier national.



Xenodon weneri - Espèce endémique du plateau des guyanes / © Biotope

Milieu marin

Après la période d'évaluation du précédent plan, la rédaction du nouveau plan de restauration des tortues marines a été engagée et s'appuie sur une large concertation : plusieurs groupes de travail se réunissent régulièrement pour traiter différents thèmes : connaissance, menaces, éducation à l'environnement, coopération transfrontalière, mise en réseau des acteurs.

En décembre 2013, l'inventaire des ZNIEFF marines (Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique) a démarré. L'animation de la démarche est confiée au GEPOG.

Le service MNBSP a été mobilisé pour contribuer à l'examen des demandes de permis exclusifs de recherche déposées par 9 compagnies pétrolières différentes et a participé aux réunions du Groupe Technique Suivi Environnement (GTSE) et au Groupe Technique Recherche organisées dans le cadre du processus de concertation autour des projets de Shell.



Ilets de Rémire / © Biotope

Paysages

Le cahier des charges de l'observatoire photographique des paysages a été réalisé en collaboration avec l'AUDEG, afin de préparer un appel d'offre qui sera lancé en 2014.

Le travail de sensibilisation au paysage s'est poursuivi, avec la parution d'articles dans le magazine « Une saison en Guyane » vulgarisant les types de paysage rencontrés en Guyane.

L'Atlas des paysages de Guyane a fait l'objet d'une réédition à destination du rectorat et des collègues.



Remise par la DEAL de l'Atlas des paysages au collège la canopée en présence du Recteur - Matoury

Sites inscrits, site classé, patrimoine géologique



Site classé des Abattis Cottica - Papaïchton

Une réunion d'information concernant le site des Abattis-Cottica (premier site classé de Guyane) a été organisée le 12 mars 2013 à Papaïchton, en présence du maire, du sous-préfet de Saint-Laurent du Maroni, du Parc amazonien de Guyane et de la DEAL.

La concertation concernant le projet de classement du site de Vidal-Mondélice, sur la commune de Rémire-Montjoly s'est poursuivie en 2013. L'enquête publique a été lancée le 12 décembre 2013.

Le BRGM a achevé l'inventaire du patrimoine géologique de Guyane, qui restera à valoriser sous une forme pédagogique à définir.

Parc amazonien de Guyane

L'année 2013 a été marquée par la validation de la charte du parc amazonien de Guyane par décret du 28 octobre 2013. La DEAL a été particulièrement mobilisée pour la préparation de l'avis du Préfet et l'organisation de l'enquête publique (service REMD) sur ce document, ainsi que sur la préparation du renouvellement du conseil d'administration.

La DEAL et le PAG conduisent par ailleurs des opérations partenariales sur de nombreux sujets : pêche, connaissance des milieux aquatiques, inventaire des ZNIEFF...



Parc naturel régional



Entrée du bourg de Ouanary / © Le Falher



Suite à la validation de la charte du PNRG par décret ministériel le 10 décembre 2012, les statuts du syndicat mixte ont été renouvelés par arrêté préfectoral. La Région a décidé de réviser la charte par anticipation. L'Etat a rappelé le cadre dans lequel une telle révision doit s'inscrire.

La DEAL contribue chaque année au fonctionnement du PNRG à hauteur de 129 k€.

Système d'Information pour la Nature et les Paysages

La mise en œuvre du SINP a été lancée officiellement en 2013. Les partenaires locaux ont été mobilisés afin de remplir les premières fiches de métadonnées du SINP (hors

partie marine, déjà renseignée en 2012).

Un portail Guyane a été ouvert sur le site du Système d'Information Documentaire sur

l'Environnement, ce qui permet de rendre accessible au grand public un grand nombre de documents de référence concernant l'eau et la biodiversité.

Gouvernance dans le domaine de l'eau

Le comité de bassin s'est réuni 4 fois. Les débats ont notamment porté, cette année, sur :

- la poursuite de la priorisation à mener au sein du programme de mesures (ie. plan d'actions annexé au Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE)).
- la gestion des bassins transfrontaliers, notamment en ce qui concerne les projets d'amélioration du franchissement des sauts sur le Maroni et l'Oyapock portés par la DEAL. Par ailleurs, un rapprochement avec les autorités surinamaises a été opéré via l'ambassade de France afin qu'un travail commun puisse être mené sur l'étude d'impact de l'éventuel projet de barrage Tapa Jai, sur la rivière Tapanahony, susceptible d'affecter le débit du fleuve Maroni.
- la poursuite de la mise en œuvre en Guyane des dispositifs prévus par la Directive inondation.
- la conduite des travaux de révision de l'état des lieux du district hydrographique qui conduiront en tout début d'année 2014 à la prise d'un arrêté préfectoral. Cette actualisation du diagnostic de la situation de l'eau et des milieux aquatiques en Guyane constitue, avec la consultation du public, une étape préparatoire importante en vue de l'élaboration du prochain SDAGE pour la période 2016-2021.

Le Comité de Bassin avait ouvert à partir de novembre 2012 une consultation sur l'avenir de l'eau et des milieux aquatiques, qui s'est poursuivie en 2013.



Centrale hydroélectrique de saut Maman Valentin - Mana / © ONF



Loutres géantes / © Biotope

Suivi de la qualité des masses d'eau

Comme chaque année, la DEAL et l'Office de l'eau de Guyane ont lancé d'importantes campagnes de mesures sur les stations du réseau de surveillance mis en place pour la directive cadre européenne sur l'eau, sur les masses d'eaux superficielles continentales, les masses d'eaux souterraines et masses d'eaux littorales. Un important travail se poursuit avec les partenaires afin de proposer

au ministère et à la commission européenne une adaptation des protocoles et des outils d'évaluation de la qualité, afin de les rendre plus pertinents dans le contexte particulier de la Guyane. Ce travail implique notamment la mise en œuvre de diverses études d'acquisition de connaissances sur les milieux aquatiques guyanais, telles que celles menée en lien avec le CNRS et l'université Paul Sabatier

de Toulouse sur les invertébrés aquatiques en masses d'eau de transition (qui vise à arrêter une typologie préliminaire en vue du développement d'un indice de qualité biologique) ou encore la définition des conditions environnementales déterminant la composition et la structure des communautés de diatomées.



Programme petites masses d'eau, campagne de pêche - 1



Programme petites masses d'eau, campagne de pêche - 2

Hydrométrie-Hydrologie

Depuis plusieurs années, l'unité hydrométrie poursuit ses efforts de maintenance et de développement du réseau limnimétrique réparti sur l'ensemble du territoire guyanais. En 2013, une station hydrométrique supplémentaire a été installée à Taluen (haut Maroni).

Le travail s'oriente également vers la mise en place d'une chaîne complète de collecte et de validation de ces données afin de les rendre disponibles sur les bases de données nationales.

La DEAL, mène, aux côtés de Météo France, les travaux de définition des objectifs et de l'organisation d'une Cellule de Veille Hydro-météorologique (CVH) sur les secteurs à forts enjeux d'inondations et/ou d'étiages. Le premier comité de pilotage de la CVH qui s'est tenu en octobre 2013 a acté le calendrier de travail pour 2014.

Afin d'approfondir les connaissances sur les comportements hydrologiques des bassins versants guyanais et les enjeux associés, l'unité hydrologie fait réaliser une étude d'identification des enjeux et de détermination des critères de vigilance vis-à-vis du risque inondation sur le bourg de Grand Santi.



Station hydrométrique sur le Maroni - Maripasoula

La DEAL, en partenariat avec le BRGM, continue de suivre l'évolution du front salin dans le Maroni en période d'étiage. L'unité poursuit également les études de modélisation Pluie-Débit avec notamment le développement d'une étude de réalisation d'un outil de calcul des débits caractéristiques (Module et QMNA5) en tout point du réseau hydrogra-

phique guyanais avec intégration des données pluviométriques satellite. La connaissance plus précise et régionalisée de ces débits facilitera l'instruction des dossiers soumis à la loi sur l'eau.

Police de l'eau



Prélèvement d'eau - Marais de Kaw

L'unité police de l'eau, renforcée en fin d'année par l'arrivée d'un nouvel agent, a continué de mettre l'accent sur les contrôles des stations d'épuration.

Parmi les dossiers importants en cours d'instruction au titre de la loi sur l'eau, on notera en particulier plusieurs projets hydro-électriques sur la Mana.

Une Mission Inter-Services Eau et Nature, instaurée par arrêté préfectoral en août 2013, s'est réunie pour la première fois en décembre. L'année 2014 sera notamment consacrée à la validation d'un protocole d'accord avec le Parquet.



Station d'épuration Leblond - Cayenne





AMÉNAGEMENT, URBANISME, CONSTRUCTION ET LOGEMENT

L'évolution démographique de la Guyane, dont la population double tous les vingt ans, impose des actions très volontaristes en matière d'aménagement et de logement. Le cadre de vie de la grande majorité des Guyanais de demain se dessine maintenant.

En matière de construction

La DEAL intervient pour le compte des services déconcentrés de l'Etat dans la conduite d'opération de constructions neuves et de réhabilitation, tout particulièrement depuis plusieurs années sur la construction du Pôle Universitaire de Guyane (PUG).

Les études de maîtrise d'œuvre ont été lancées en 2013 sur le Restaurant Universitaire et le pôle recherche.

La DEAL assure également la conduite d'opération des nouveaux bâtiments du siège de la DAAF et de l'extension du Centre de Rétention Administratif dont les travaux doivent se terminer en 2014.



Carré Saint-Antoine

Une intervention est également réalisée auprès du Préfet en qualité de membre de la Cellule Interministérielle de Suivi de l'Immobilier de l'Etat (CISIE) pour la partie énergétique, accessibilité et gros entretiens des bâtiments.

Ainsi, des travaux d'isolation ont été réalisés sur les bâtiments au siège de la DEAL (120K€). Les études pour la réhabilitation d'un bâtiment pour la DJSCS (1,2M€), l'aménagement et l'accessibilité de la préfecture (600K€) et les besoins pour la DIECCTE et la DEAL (Buzaré) ont également été lancées en 2013.

- 205 dossiers examinés en commission d'accessibilité
- 245 dossiers examinés en sous commission départementale pour l'incendie
- 315 commissions de sécurité pour les établissements recevant du public (ERP)
- 19 contrôles du respect des Règles de Construction (CRC)

La DEAL a donné son avis sur les documents d'urbanisme modificatif (POS, PLU...) et sur les nouveaux Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) dont celui de Saint Laurent du Maroni et de Roura. Les communes de Saint Georges de l'Oyapock et Maripasoula ont approuvé leur Plan Local d'Urbanisme. Des avis ont été rendus sur différentes procédures d'évolutions ponctuelles des documents d'urbanisme ainsi que sur le projet de PLU de Kourou.

Les permis de construire des établissements publics et des bailleurs sociaux ainsi que pour les communes de Guyane (sauf Cayenne, Rémiré, Matoury, Kourou et Saint Laurent du Maroni) ont été traités par la DEAL. Cela représente environ 1075 actes d'urbanisme pour l'année 2013.

Les missions de l'architecte et paysagiste conseil ont été encadrées pour émettre des avis sur les projets des bailleurs sociaux, des établissements publics et des collectivités en terme d'aménagement.

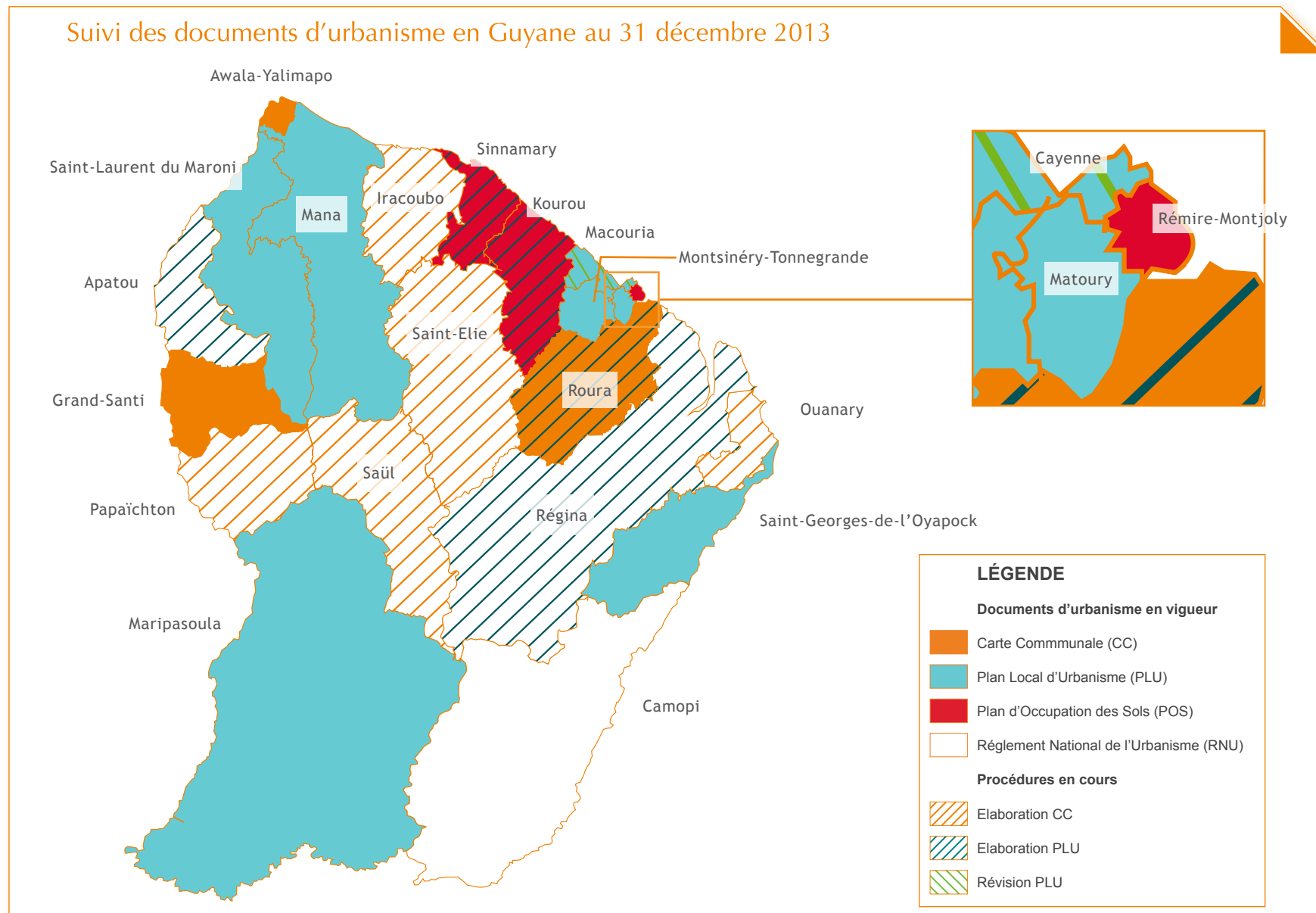
Voir « [tableau des taxes d'urbanismes liquidées en 2013](#) »

Au travers de la Ligne Budgétaire Unique (LBU), la DEAL assure le suivi du financement d'opérations de Résorption de l'Habitat Insalubre (RHI). 15 opérations de RHI sont actuellement en réalisation. Deux opérations ont fait l'objet d'un financement en 2013 : une tranche de travaux sur la cotonnière et la dernière phase de travaux sur Cogneau Lamirande sur la commune de Matoury.

Tableau des taxes d'urbanisme liquidées en 2013

Redevance d'Archéologie Préventive (RAP)	Taxe Locale d'Équipement (TLE)	Taxe Départementale pour le Conseil en Architecture et Urbanisme (TDCAUE)	Taxe Départementale pour les Espaces Naturels et Sensibles (TDENS)	Taxe d'Aménagement (TA)	TOTAL
153 698 €	765 479 €	137 480 €	229 144 €	50 183 €	1 335 984 €

Suivi des documents d'urbanisme en Guyane au 31 décembre 2013



Projet de Rénovation Urbaine (PRU)

L'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) s'est engagée auprès des collectivités en Guyane sur les projets de rénovation urbaine de Cayenne, Matoury et Kourou pour un montant de subvention de 70M€ sur 5 ans pour un coût total de projet de 270M€.

↳ Cayenne

Les opérations de démolition se sont poursuivies dans le quartier Uranus. Les premières constructions de logements neufs (Bertha Tribord, rue Becker) sont sorties de terre et ont permis de reloger des habitants. La ville de Cayenne a présenté au Comité d'Engagement de l'ANRU, son projet d'avenant 3 portant sur la réhabilitation des Tours Floralias et sur la nouvelle stratégie de développement économique.



PRU de Cayenne

↳ Matoury

Trois bâtiments sur neuf ont été démolis, 50% des familles ont été relogées. 87% des subventions de l'ANRU ont été engagées. Les premières opérations d'aménagement ont démarré ainsi que la construction des logements sur le Sud Bourg. La voie de désenclavement par la Matourienne a été réalisée.



Vue du désenclavement - Matoury

↳ Kourou

La phase opérationnelle est en phase d'achèvement. Le centre artisanal Bushingué et la place des Balouros ont été inaugurés en fin d'année 2013. Toutes les subventions de l'ANRU ont été engagées.



PRU de Kourou

↳ Aménagement simplifié et aides des communes du fleuve

La DEAL travaille en parallèle sur des solutions d'aménagement et de logements simplifiés pour permettre aux populations de participer à la construction de leur propre logement. L'objectif est d'accueillir des populations qui, de toute façon, auraient choisi de s'implanter dans de l'habitat spontané informel. Il s'agit d'organiser l'aménagement primaire des terrains et en encadrant la construction des logements de façon à assurer le respect des conditions d'habitabilité décentes.

La conduite d'opération sur le plan déchet Maroni permettra la mise aux normes européennes en 2014 de la gestion des déchets sur le fleuve. Une aide active de la DEAL a été réalisée auprès des communes pour permettre l'émergence de projets structurants.

↳ FRAFU

Le Fonds Régional d'Aménagement Foncier Urbain (FRAFU) vise à coordonner les interventions financières des différents partenaires (Europe, Etat, Région, Département) en vue d'assurer la production de surface foncière aménagée, pour la construction de logements et d'équipements publics.

Les fonds FRAFU ont soutenu financièrement les grands projets d'aménagements de la Guyane en 2013 : Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) d'Hibiscus à Cayenne, lancement de la ZAC de Vidal à Rémire mais également pour des opérations d'aménagement de terrains (263 logements) à Crique Anguille sur la commune de Matoury.

» Tableau FRAFU

Autorisation d'engagement pour l'année 2013

	EUROPE	ETAT	RÉGION	DÉPARTEMENT	TOTAL
TOTAL	0 €	9 836 565 €	2 000 000 €	1 500 000 €	13 336 565 €

La LBU finance le logement social, les RHI et le FRAFU.

La part de financement imputée sur le logement social est de 19,5M€ dont 14,1M€ pour le logement locatif neuf, 1,2M€ pour le financement de 43 Logements Evolutifs Sociaux, 2M€

pour la réhabilitation des logements des propriétaires occupants et 2,2M€ pour la réhabilitation du parc de l'ex-SA HLM. 5 logements ont été financés au titre de l'ANAH (Agence Na-

tionale pour l'Amélioration de l'Habitat) (donc hors LBU) pour les propriétaires bailleurs.



ZAC Hibiscus



ZAC Saint-Maurice

Le logement social - Logements financés par type et par bassin d'habitat

COMMUNE	LOGEMENT LOCATIF SOCIAL LLS	LOGEMENT LOCATIF TRÈS SOCIAL LLTS	PRÊT LOCATIF SOCIAL PLS	TOTAL
Cayenne	155	0	186	341
Montsinéry	60	20	0	86
Macouria	30	0	0	30
BASSIN DE CAYENNE	251	20	186	457
Kourou	4	0	6	10
BASSIN DE KOUROU	4	0	6	10
Saint-Laurent	161	65	0	226
BASSIN DE SAINT-LAURENT	161	65	0	226
TOTAL	416	85	192	693

Les logements subventionnés et agréés en Guyane sur les 7 dernières années

ANNÉE	LLTS	LLS	PLS	Prêt Locatif Intermédiaire (PLI)	TOTAL NEUFS	RÉHABILITATION
2006	65	477	119	24	685	75
2007	10	585	87	334	1016	0
2008	56	568	336	7	967	0
2009	119	434	240	244	1037	0
2010	69	628	253	75	1025	0
2011	208	556	443	24	1231	702
2012	68	625	210	15	918	599
2013	85	416	192	0	693	96

Evolution des mises en chantier et livraison des logements

ANNÉE	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
NOMBRE DE LOGEMENTS MIS EN CHANTIER	601	706	646	515	880	1493	1087	807
NOMBRE DE LOGEMENTS LIVRÉS	489	226	594	361	493	585	865	1267



PLANIFICATION, CONNAISSANCE ET ÉVALUATION

Instruction des fonds européens et contrat de projets Etat / Région

La DEAL intervient en tant que service instructeur des mesures du FEDER et du CPER destinées à appuyer les filières des transports, de l'aménagement urbain, du traitement des déchets, des énergies renouvelables, à la promotion du développement durable et de la biodiversité. Par ailleurs, le préfet de Région a choisi de confier en 2011 à la DEAL l'instruction des financements FEDER accordés au Pôle Universitaire Guyanais (mesure A.2. du Programme Opérationnel). Ce niveau d'activité a justifié la mise en place d'une cellule dédiée au sein de l'unité Mobilité Intermodalité et Europe (MIE), comprenant 4 instructeurs encadrés par le chef d'unité, adjoint au chef de service.

La programmation du PO FEDER 2007/2013 et du CPER s'est poursuivie à un rythme conforme au plan de marche. Le rôle du service consiste à aider le porteur du projet à bâtir son dossier de demande de subvention, voire à rechercher des sources de financement, puis à présenter ce dossier au comité de programmation avant d'assurer son suivi physique et le contrôle financier des réalisations qui en découlent.



Entretien régulier de l'accès au Port de Dégrad des Cannes

Le suivi des remontées de dépenses sur l'ensemble des opérations gérées a fortement mobilisé l'équipe dont les résultats ont contribué à éviter à la Guyane le dégagement d'office de crédits FEDER en 2013. La DEAL a certifié à ce titre plus de 65 M€ de dépenses, au delà des 59,9 M€ de l'objectif pondéré de programmation assigné à la DEAL pour 2013.

Le service intervient par ailleurs dans le suivi du CPER et du Plan de Relance de l'Economie qui s'est achevé en 2011. Enfin, il s'est fortement impliqué dans les travaux préparatoires à la rédaction du prochain programme opérationnel pour la période 2014-2020. La DEAL a participé aux groupes techniques interfonds (GTI) qui ont élaboré le projet du futur Programme Opérationnel PO 2014/2020.



Sainte Agathe Simko 1

↳ Animation de la politique des déplacements

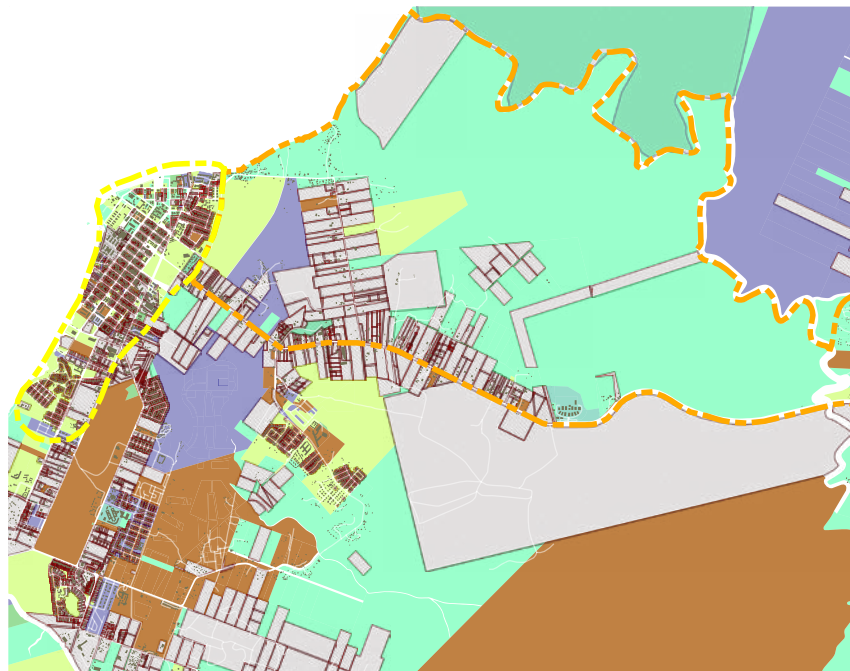
Le service PCE assure le pilotage local des études du Plan Global de Transports et de Déplacements de la Guyane. Ce plan, initié par l'Etat, vise à évaluer les besoins en infrastructures et services de transports en Guyane à l'horizon 2025 en étudiant toutes les filières et tous les modes : déplacements urbains et interurbains sur les bassins de vie, déplacements longue distance sur le littoral, désenclavement et desserte de l'intérieur. Par ailleurs, il comporte un volet « gouvernance » qui s'intéressera aux modes d'organisation politiques et administratifs adaptés aux évo-

lutions susceptibles d'impacter les transports en Guyane, ainsi qu'aux conditions de financements de la politique de déplacements des scénarios du Plan. La DEAL est intervenue dans la conduite de la concertation locale autour de ce projet, qui renvoie aux compétences de toutes les collectivités locales, et a piloté les études confiées à un groupement de consultants,












Tout au long de l'année 2013 le PGTD (plan global transports et déplacements) a constitué un outil efficace pour dimensionner les

maquettes financières des programmes futurs, le Programme opérationnel des crédits FEDER PO2014/2020, le CPER (contrat de projets Etat région)... Il constitue à ce titre un outil précieux pour établir des simulations budgétaires. De plus l'opération d'intérêt national (OIN), ainsi que le dossier de transport en commun en site propre (TCSP) de la Communauté d'agglomération se sont appuyés sur le PGTD.

C 12 Typologie des propriétaires - Saint-Laurent-du-Maroni



LÉGENDE

- | | | | |
|---|------------------------------------|---|-------------------|
|  | Zone d'accord OIN |  | Non Renseigné |
|  | Zone d'accompagnement OIN |  | Personne Morale |
| Typologie des propriétaires | |  | Personne Physique |
|  | Zone de Droit d'Usage |  | Région Guyane |
|  | Département de la Guyane-française |  | SIGUY, SIMKO |
|  | EPAG | | |
|  | France Domaine | | |

↳ Aménagement du territoire

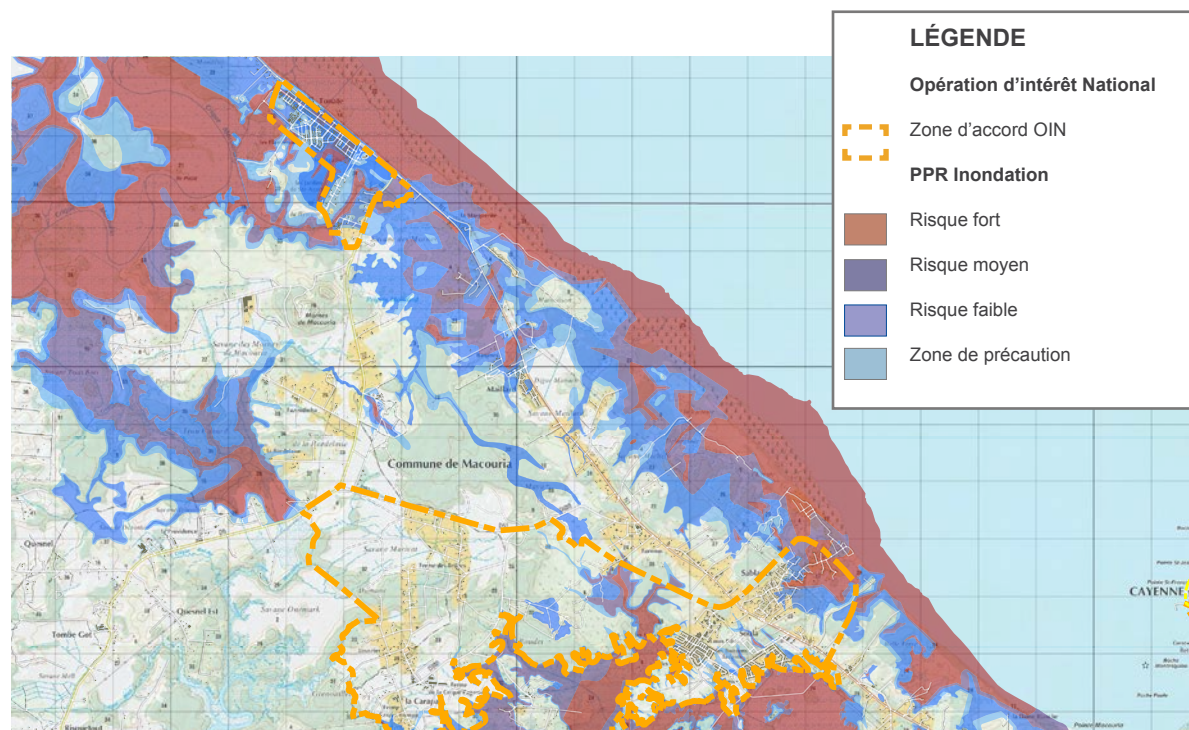
Dans ce domaine, outre ses missions à caractère opérationnel, la DEAL a vocation à conduire des études en régie ou sous-traitées dans le domaine de l'aménagement ou de l'observation du territoire en collaboration avec les collectivités locales et les autres services de l'État. Elle intervient en tant qu'ensemblier, afin de contribuer à produire une vision de synthèse des problématiques d'aménagement du territoire.

A ce titre, le suivi de l'activité de l'Agence d'Urbanisme et de Développement de la Guyane (AUDéG), dans le cadre d'un programme partenarial avec contrat d'objectifs, a permis de réaliser des études et des publications en lien avec les préoccupations de la DEAL.

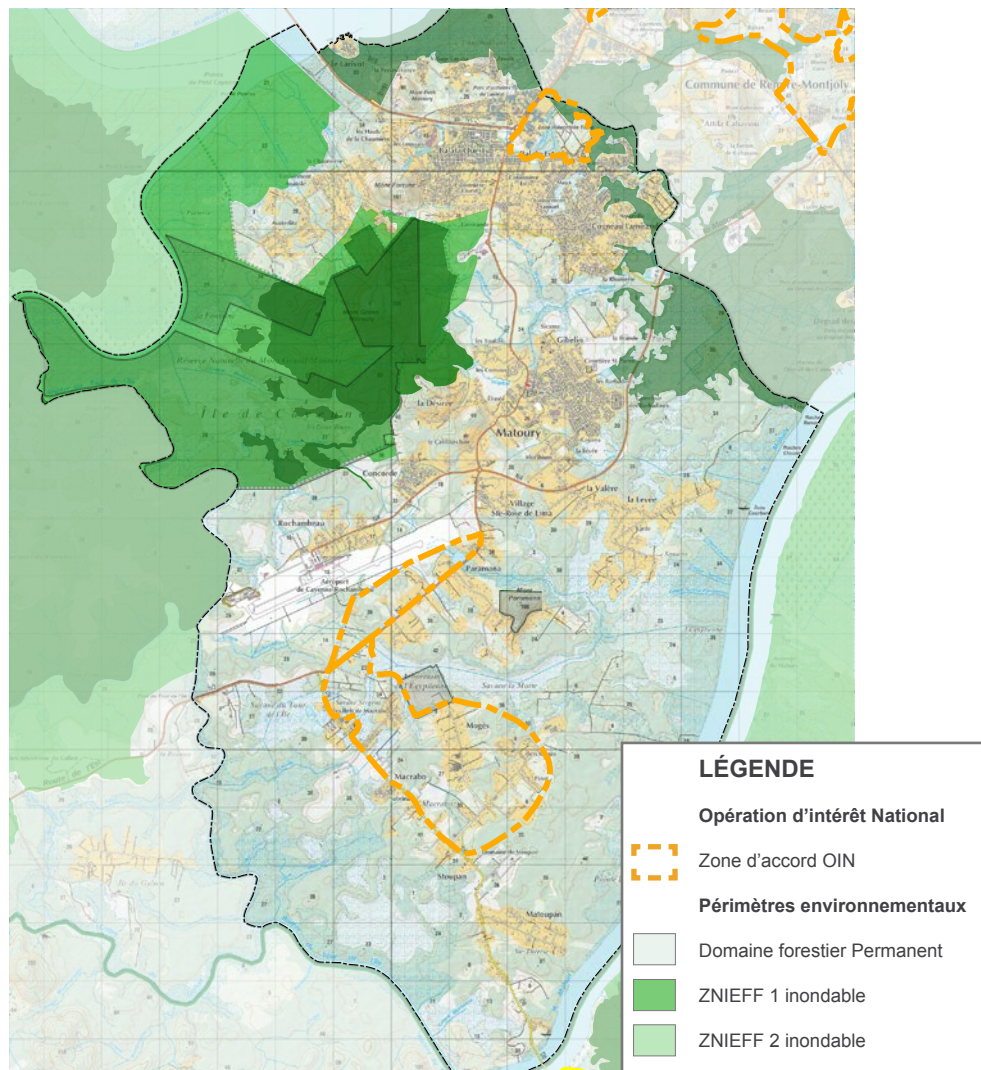
En 2013, la DEAL a poursuivi son implication dans l'élaboration du Schéma d'Aménagement Régional (SAR) et son volet valant Schéma de Mise en Valeur de la Mer (SMVM). Un autre volet du SAR, le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) a par ailleurs mobilisé un grand nombre d'acteurs. Les travaux de révision du SAR, relancés par délibération du 28 novembre 2011, devraient faire l'objet d'un projet de SAR arrêté tout début 2014. La contribution de la DEAL, outre la participation aux ateliers et débats, s'est concrétisée par la transmission aux services de la Région d'un Porter à Connaissance (PAC) en mai 2012, regroupant les informations émanant des principaux services de l'État relatives aux servitudes et autres prescriptions à prendre en compte dans le SAR.

Les travaux relatifs à l'élaboration du Schéma Départemental des Carrières (SDC) ont été validés en Commission Départementale Nature Paysages et Sites (CDNPS) en mai 2013, et un arrêté d'approbation du SDC révisé doit être signé par le Préfet afin de clôturer la procédure.

C 25 Macouria



C 35 Matoury



Les travaux relatifs à l'Opération d'Intérêt National (OIN), réalisés tout au long de l'année 2012, ont abouti à la rédaction d'un rapport par les inspecteurs généraux en charge de la mission en mars 2013. Ce rapport a été transmis aux cabinets des ministres de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie, d'une part, et de l'Égalité des Territoires et du Logement d'autre part, pour arbitrage. La suite attendue dans cette procédure est la publication d'un décret portant création de l'OIN.

↳ Observation territoriale et économie de la construction

En 2013, les équipes de la DEAL ont assuré leurs missions de recueil et d'analyse statistiques en matière de construction et de logement. Il s'est agi en particulier d'assurer les remontées et le contrôle des statistiques régionales de la construction neuve issue des enquêtes SITADEL (permis de construire). Le statisticien et l'enquêtrice de l'unité Observatoire et Statistiques (OS) recueillent auprès des centres instructeurs (Cayenne, Rémire-Montjoly, Matoury, Kourou, Saint-Laurent du Maroni) les listes des permis de construire délivrés / annulés / modifiés ainsi que les données relatives aux opérations démarrées ou achevées afin d'informer les bases nationales et locales.

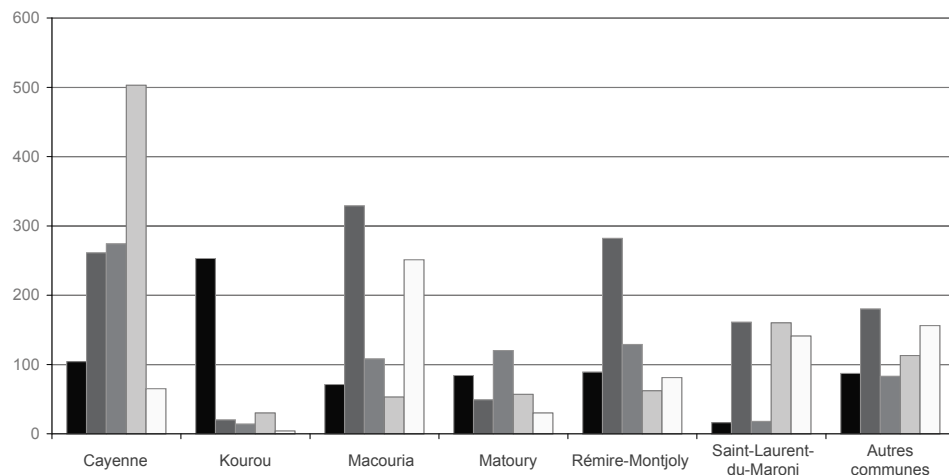
Ce travail permet d'élaborer des tableaux de bord régionaux de la construction qui ont donné lieu à l'édition de notes semestrielles et à la mise en place de tableaux trimestriels particulièrement suivis par les collectivités et la filière du BTP.

L'année 2013 a par ailleurs été marquée par la poursuite de l'enquête nationale sur le parc locatif social. Ce répertoire est actualisé annuellement et permet aux acteurs de la politique du logement de disposer d'un outil fin de connaissance du parc. En collaboration avec la cellule économique de la construction, la DEAL a poursuivi en 2013 les travaux

de l'observatoire de la commande publique. S'appuyant sur des enquêtes lourdes auprès des principaux maîtres d'ouvrage, cet outil permet aux pouvoirs publics et aux représentants des entreprises du BTP de disposer d'une image fidèle des évolutions de l'économie de cette filière, stratégique dans un territoire en plein développement.

Enfin, la DEAL poursuit l'alimentation de l'observatoire des transactions foncières dont les résultats pour la période 2012-2013 seront diffusés dans le courant du troisième trimestre 2014.

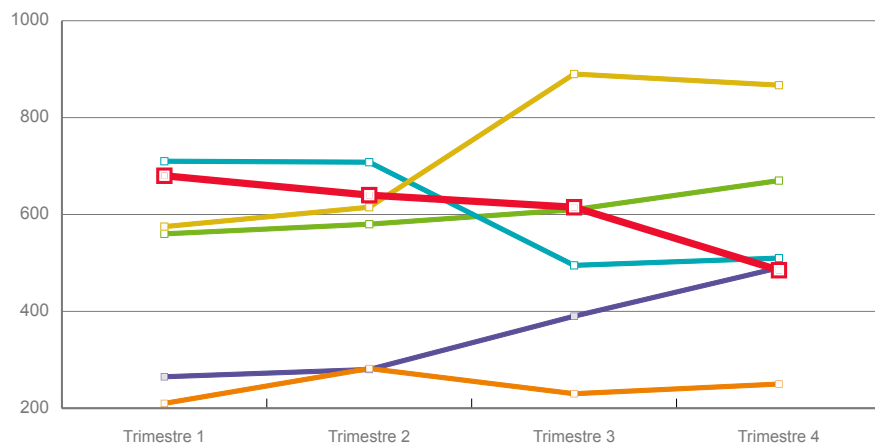
Nombre de logements autorisés au 1^{er} semestre par commune



LÉGENDE

- Nombre de logements autorisés en 2009
- Nombre de logements autorisés en 2010
- Nombre de logements autorisés en 2011
- Nombre de logements autorisés en 2012
- Nombre de logements autorisés en 2013

Nombre de logements autorisés



LÉGENDE

- Nombre de logements autorisés en 2013
- Nombre de logements autorisés en 2012
- Nombre de logements autorisés en 2011
- Nombre de logements autorisés en 2010
- Nombre de logements autorisés en 2009
- Nombre de logements autorisés en 2008

↳ Evaluation environnementale

La DEAL élabore pour le compte du préfet de Région les avis de l'autorité environnementale sur les plans programmes. Il s'agit en particulier d'analyser les évaluations en-

vironnementales des documents d'urbanisme, des ZAC et de certains documents de planification. La DEAL fournit par ailleurs des avis locaux au CGEDD lorsque cette instance est

compétente en tant qu'autorité environnementale.

↳ Education à l'environnement et au développement durable

En matière d'éducation à l'environnement, la DEAL a assuré la coordination de l'organisation de la semaine du développement durable en Guyane. En relayant localement cette manifestation nationale, le service a été amené à coorganiser les moments phares de l'évènement en s'appuyant sur le tissu associatif local particulièrement vigou-

reux. Les SDD 2013 (du 22 mars au 7 avril) ont donné lieu à près de 90 animations, réparties sur une grande partie du territoire et abordant les thèmes principaux : éco-labels, déchets, éco-construction, biodiversité, modes de déplacements doux, responsabilité des entreprises.

Par ailleurs, la DEAL a poursuivi son appui aux associations intervenant dans ce domaine avec l'attribution de subventions au fonctionnement et aux projets associatifs, ainsi que des actions d'appui immatérielles.



Ouverture Semaine du Développement Durable



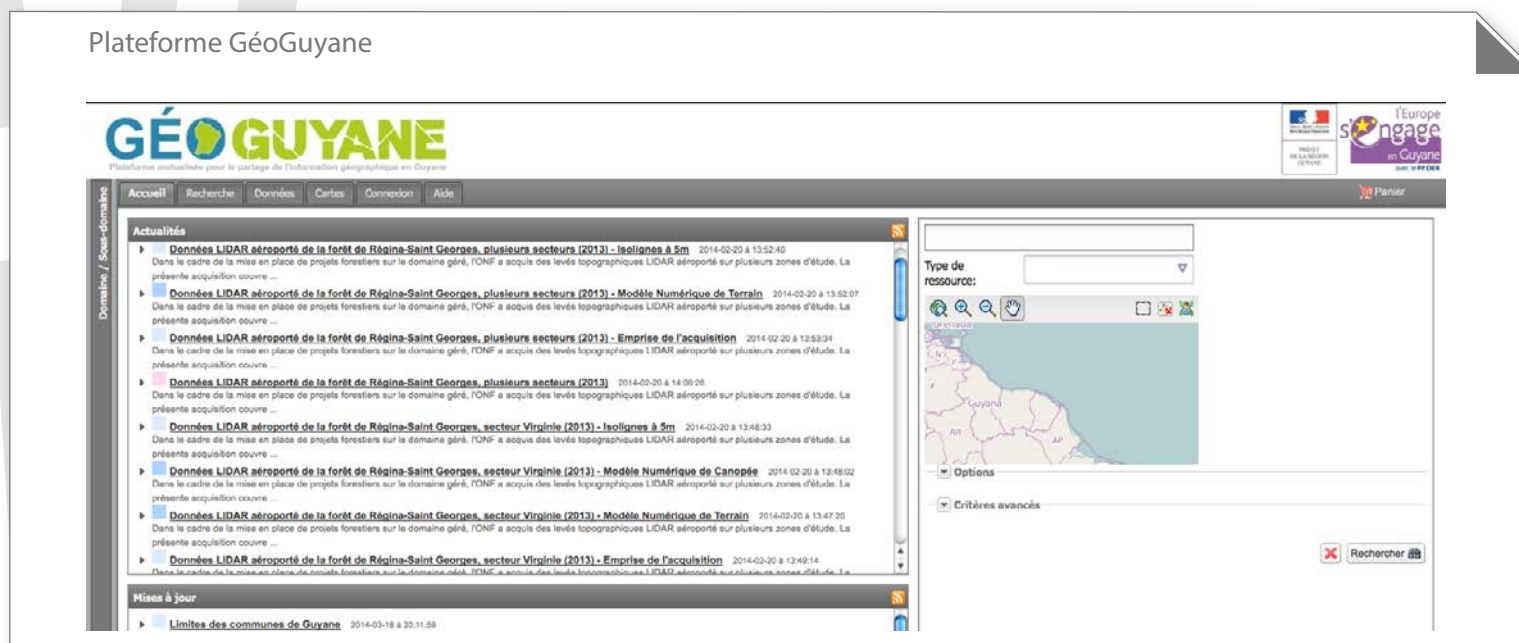
Ouverture Semaine du Développement Durable, Eco-albums

Information géographique et diffusion de la connaissance

L'année 2013 a été marquée par l'ouverture au public en avril de la plateforme GéoGuyane à l'occasion des Journées INSPIRE en Guyane. Plus de 80 personnes ont participé à cet événement organisé par la DEAL autour de la diffusion de l'information géographique. La DEAL en partenariat avec l'AUDEG assure l'animation de GéoGuyane, qui compte aujourd'hui 22 services adhérents et plus de 300 séries de données enregistrées. Un important travail a été réalisé pour satisfaire au rapportage INSPIRE de décembre 2013, avec la mise

en conformité des fiches de métadonnées. La DEAL conduit pour ses besoins des projets d'acquisition de données géographiques ou de cartographie. Elle a ainsi réalisé en fin d'année une des premières prises de vues aériennes sur le haut Oyapock. Le projet de cartographie de la zone humide de la Crique Fouillée dans l'île de Cayenne est en cours de finalisation.

Elle contribue également à la réalisation des référentiels nationaux, avec en 2013 la fourniture de données au SHOM dans le cadre de la mise à jour des cartes marines du littoral.





STOP AUX GASPILLAGES

PILOTAGE ET STRATÉGIE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le développement durable se fonde sur trois piliers : économique, environnemental et social. C'est leur prise en compte simultanément qui peut garantir la bonne satisfaction des besoins actuels sans compromettre la capacité des jeunes des générations futures à satisfaire les leurs.

Sensibiliser au développement durable

Dans le cadre de ses missions de promotion et d'animation du développement durable, la DEAL a participé en 2013 à la réalisation du plan pour la jeunesse.

En effet, le Conseil Interministériel de la Jeunesse a acté une nouvelle politique en faveur des jeunes. Cette politique dénommée à l'échelon local «Plan Territorial pour la Jeunesse» comprend quatre axes :

- **Axe 1** : privilégier le droit commun pour tout ce qui concerne l'accès des jeunes aux droits sociaux,
- **Axe 2** : favoriser l'autonomie des jeunes et la sécurisation de leurs parcours dans leur globalité (formation, logement, santé, mobilité...),
- **Axe 3** : lutter contre les inégalités et les discriminations,
- **Axe 4** : encourager la participation des jeunes dans le débat public et rendre effective la co-construction des politiques publiques.

La DEAL a retenu trois actions relevant du champs des missions de la sécurité routière et du développement durable :

- **Action 1** : préparation au code de la route afin de permettre aux jeunes détenus en fin de peine d'avoir le permis de conduire (meilleure insertion dans la vie active) ;
- **Action 2** : sensibilisation à la sécurité routière des jeunes ;
- **Action 3** : création et coordination d'un dispositif pédagogique sur l'alimentation (dimension santé /environnement) à destination des élèves de Guyane. Il s'agit d'éducation à l'environnement et au développement durable sur la thématique de l'alimentation, via une approche systémique (développement local, production et consommation locale, santé, impacts environnementaux). Ainsi les trois piliers de la Stratégie nationale du développement durable, l'environnement, l'économie et le social (santé) sont intégrés dans cette action.



Séminaire des cadres de la DEAL (Juin 2013)

En interne :

Le service a piloté la démarche « vision partagée » de la DEAL pour les cinq ans à venir. Elle vise à identifier et à valoriser les principaux axes stratégiques du développement durable de la DEAL, à travers notamment la reconnaissance de valeurs communes :

- professionnalisme et savoir-faire technique,
- transparence,
- réactivité.

De cette réflexion menée en interne, sont ressortis les quatre axes stratégiques suivants :

- une DEAL dynamique, performante et rassemblée,
- une DEAL qui dispose d'une identité forte, connue, reconnue et partagée par tous,
- une DEAL attractive grâce à une gestion des ressources humaines performantes et des agents qui se sentent bien au travail,
- des méthodes de travail qui illustrent les valeurs de la DEAL et intègrent les engagements de la charte des DREAL.

Ce travail prospectif, qui s'accompagne d'actions concrètes, se prolongera en 2014.

Conduire le débat territorial sur la transition énergétique

La transition énergétique consiste à passer d'un modèle de société fondée sur la consommation abondante d'énergies fossiles à une société plus sobre, plus économe et plus écologique. Elle soutient l'émergence d'un nouveau modèle de production et de consommation fondé sur la sobriété, l'efficacité énergétique ainsi que le développement des énergies renouvelables

L'année 2013 a été marquée par le débat national sur la transition énergétique.

Cette consultation organisée dans toutes les régions de France a permis d'associer la population aux choix en matière énergétique. En Guyane, le suivi de ce débat a été assuré par les partenaires du Plan Régional de la Maîtrise de l'Énergie (PRME) et l'État (DEAL).



Journée citoyenne à la cité administrative régionale



Journée citoyenne à la cité administrative régionale

Sur le plan local, lors des débats, les citoyens se sont appuyés sur :

- le Schéma Régional Climat-Air-Energie (SRCAE) co-élaboré par l'État et la Région en concertation avec les partenaires locaux de la Guyane, et adopté par arrêté préfectoral en juin 2012,
- et sur le Plan énergétique régional pluriannuel de prospection et d'exploitation des énergies renouvelables et d'utilisation rationnelle de l'énergie (PRERURE).

Ces documents stratégiques fixent les objectifs et les orientations à l'horizon 2020 qui sont :

- de réduire les émissions de gaz à effet de serre de 20%,
- d'améliorer l'efficacité énergétique de 20%,
- de porter la part des énergies renouvelables à 50% de la consommation d'énergie finale,
- de rendre la Guyane autonome sur le plan énergétique d'ici 2030.

Parmi les manifestations qui se sont tenues (conférences, débats, visites sur le terrain, etc), une journée citoyenne sur la transition énergétique a été organisée le 25 mai.

Il en est ressorti que :

- les transports en commun seraient privilégiés dès lors qu'ils seraient réguliers, confortables, rapides et à un prix compétitif ;
- l'usage des chauffe-eau solaires reste marginal pour des raisons de financement ;
- la biomasse est privilégiée parmi les moyens de production d'énergie électrique.

Des propositions de la Région, de l'ADEME, de la DEAL ont été faites dans la perspective du prochain projet de loi sur la transition énergétique. Celles de la DEAL s'inscrivent dans la continuité des orientations prévues dans le SRCAE et le PRERURE et sont issues des débats territoriaux. Elles s'articulent autour de trois thématiques qui sous-tendent les questions du débat sur la transition énergétique :

- Maîtrise de la demande en énergie et mobilité durable
- Développement des énergies renouvelables
- Gouvernance et financement

La transition énergétique interroge les ressorts du volontarisme individuel, collectif et politique. Il est essentiel que la Guyane s'y engage pour relever les défis énergétiques et climatiques, en conciliant au mieux les contraintes et réussir à « faire de la transition énergétique un levier pour un nouveau modèle de croissance verte, durable, solidaire. »

Stratégie d'adaptation au changement climatique

Dans la continuité de la première analyse sur l'évaluation de la vulnérabilité du territoire, financée par la DEAL (via l'ONERC) et le BRGM en 2011, le BRGM a remis fin 2013 le rapport final ayant pour objectif de proposer des mesures d'adaptation au changement climatique au vu des différents scénarii recueillis et entretiens avec les experts et d'identifier les études complémentaires à lancer pour compléter nos connaissances sur les mécanismes et impacts induits par le changement climatique. Ce rapport est disponible sur le site internet

de la DEAL. Dans un souci de communication et de sensibilisation des décideurs et acteurs locaux, une journée d'échange et d'information a été organisée en avril 2013. Elle a été l'occasion de présenter les travaux en lien avec la thématique du changement climatique et les préconisations en matière d'adaptation. Des plaquettes destinées au grand public compléteront ultérieurement les outils de communication sur le sujet.



Journée d'échange et d'information sur l'adaptation aux effets du changement climatique, cité administrative régionale



Journée d'échange et d'information sur l'adaptation aux effets du changement climatique, cité administrative régionale

Favoriser la croissance verte

L'étude lancée fin 2011 visant à définir, parmi les dix-huit filières vertes identifiées dans l'étude nationale, les deux ou trois filières stratégiques en Guyane a été finalisée au premier semestre 2014. Elle fait état de trois filières à fort potentiel de développement dans le contexte de la Guyane :

- filière bâtiment à faible impact environnemental,
- filière logistique et gestion de flux,
- biomasse éco-matériaux.

Favoriser la coopération régionale

En matière de coopération transfrontalière, la DEAL a participé à l'ensemble des rencontres organisées en 2013, tant avec le Brésil qu'avec le Suriname.

Concernant la coopération franco-brésilienne, la 8e commission mixte transfrontalière a eu lieu les 12 et 13 mars à Cayenne. Les thématiques liées à l'ouverture du pont sur l'Oyapock et la mise en place d'un accord pour le transport routier ont de nouveau été évoquées. L'inauguration du pont reste conditionnée à l'achèvement des travaux d'accès côté brésilien. Le sujet de la gestion de l'eau a également été évoqué comme axe fort de coopération à mettre en place au niveau du fleuve Oyapock, pour traiter techniquement dans un groupe de travail dédié, les enjeux liés à l'eau aussi bien en termes de transport fluvial, que d'énergie ou encore de qualité de la ressource. Une proposition a été faite auprès des instances brésiliennes et des contacts ont été pris avec l'Agence Nationale de l'Eau (ANE) au Brésil. Sur cette thématique, un partenariat entre la DEAL et l'ANA doit se concrétiser en vue de l'échange de données sur l'eau, dans le cadre du projet HYCOS (système d'observation du cycle hydrologique) coordonné par l'IRD.

La DEAL a également participé au premier conseil du fleuve Oyapock qui s'est tenu le 11 juin et dont l'objet principal était la validation du règlement intérieur et l'installation du conseil. Un second conseil du fleuve s'est déroulé début décembre mais n'a pas permis de présenter le projet d'aménagement des sauts sur l'Oyapock qui doit permettre d'améliorer le transport fluvial, pour les scolaires notamment. Un groupe de travail spécifique sera mis en place en 2014, à l'instar de ce qui a été fait avec le Suriname pour le fleuve Maroni.

Concernant la coopération franco-surinamaise, deux conseils du fleuve

Maroni ont eu lieu le 14 juin et le 18 décembre. Au cours de ces deux conseils du fleuve, les sujets évoqués par la DEAL ont porté sur les travaux d'aménagement des sauts du Maroni pour sécuriser le transport fluvial, le franchissement du Maroni avec un nouveau bac fluvial, et l'énergie avec le projet Tapa Jai de centrale hydroélectrique sur la Tapanahony porté par le Suriname. Pour le projet d'aménagement des sauts du Maroni, un avis a été rendu par l'Institut national pour l'environnement et le développement (NIMOS) surinamais. Un groupe de travail bilatéral initié en 2012 se réunira en 2014 afin de préciser les enjeux environnementaux et hydrauliques du projet et permettre le démarrage des travaux non situés sur la rive française du fleuve. Sur le franchissement du Maroni, les autorités françaises ont proposé l'acquisition d'un bac neuf pour remplacer le bac la Gabrielle. Des discussions se poursuivront pour définir les modalités d'acquisition et d'exploitation de ce bac. Enfin, le projet Tapa Jai a fait l'objet d'une évaluation du cahier des charges de l'étude d'impact par la DEAL et l'office de l'eau. Le Suriname a indiqué que le projet été reporté pour le moment.

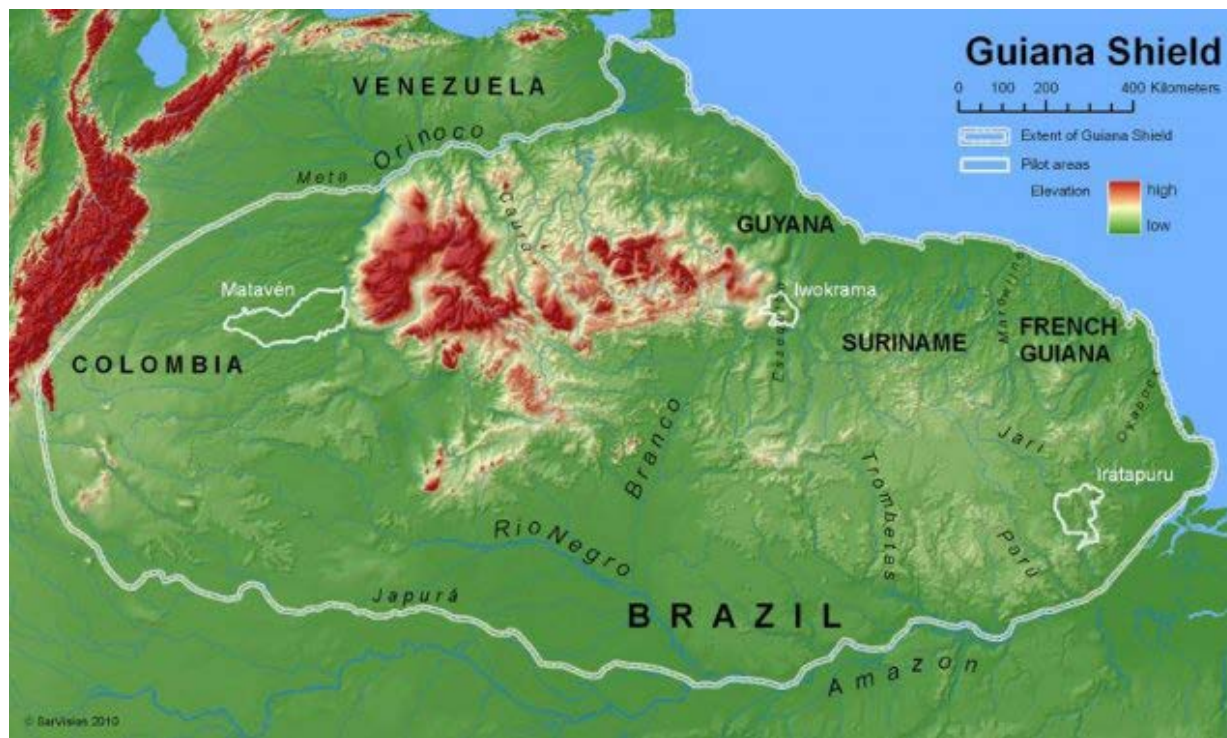
En matière de coopération régionale, la DEAL s'est fortement impliquée auprès du Guiana Shield Facility (GSF) afin de développer les projets de coopération sur les thématiques environnementales entre les pays du plateau des Guyanes. Le Guiana Shield Facility est un fonds de coopération créé en 2010 rattaché au programme des nations unies pour le développement (PNUD) qui vise à favoriser la coopération pour le développement durable des pays du plateau des Guyanes (Colombie, Venezuela, Guyana, Suriname, Guyane-française, Brésil). Début janvier 2014, la Guyane a affirmé son souhait de participer à cette initiative par une lettre d'intention du préfet, désignant la DEAL comme point focal auprès du secrétariat technique du GSF. La

DEAL a ainsi participé à la réunion des parties qui a eu lieu les 13 et 14 juin à Bogota afin d'évaluer les actions produites et présenter les projets à venir. La DEAL a également pris part au congrès annuel sur la biodiversité les 8 et 9 août. Dans le cadre du GSF toujours, un ouvrage collaboratif va être édité pour

promouvoir la conservation des écosystèmes et le développement durable du plateau des Guyanes. La DEAL contribue avec 3 articles sur les stratégies de conservation en Guyane, le suivi de la qualité des milieux aquatiques et les actions en faveur de la biodiversité marine.

Enfin, la DEAL et le GSF, avec le soutien de la préfecture de Guyane et l'appui du Comité de bassin de Guyane, de la Région Guyane et de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral, ont organisé le premier séminaire sur la gestion de l'eau à l'échelle du plateau des Guyanes les 23, 24 et 25 octobre à la cité administrative régionale à Cayenne. Ce séminaire technique, avait pour objectifs :

Délimitation géographique du plateau des Guyanes



- 1 La connaissance partagée du cadre institutionnel et légal des pays du plateau des Guyanes en matière de gestion de l'eau ;
- 2 L'identification des problématiques liées à l'eau et sa gestion (qualitative et quantitative) propres à chaque pays et des coopérations potentielles ;
- 3 L'opportunité de la mise en place d'un réseau d'acteurs et d'une feuille de route pour des échanges d'informations et de données et des actions conjointes.

Les participants, en provenance notamment des pays du plateau des Guyanes (Brésil, Suriname, Guyane, Venezuela et Colombie) ainsi que des experts nationaux (office international de l'eau et office national de l'eau et des milieux aquatiques) et les acteurs de l'eau en Guyane ont été nombreux à prendre part aux débats durant ces trois jours.

Les échanges ont été très riches, tant dans le partage de connaissances et d'expériences sur la gestion de l'eau dans chacun des pays et les problématiques transfrontalières, que sur les thématiques d'intérêt partagées et les besoins en matière de coopération.

A l'issue des débats, les participants se sont accordés sur la nécessité de pérenniser ce réseau d'information et d'échanges sur la gestion de l'eau des pays du plateau des Guyanes dénommé « WAVINGS » (Water Views and Information Network in the Guiana Shield) à travers la création d'un portail d'information sur le site internet du Guiana Shield Facility, <http://www.guianashield.org>,.



Coopération régionale WAVINGS

Mettre en œuvre la démarche éco-responsable à la DEAL

Dans le cadre de son Plan Administration Exemplaire, rebaptisé « D-DJOK » élaboré en 2012, en 2013, les groupes de travail « achats, déchets, déplacements, énergie et papier » ont mené les actions suivantes en interne :

- stockage et ramassage des piles usagées sur tous les sites de la DEAL Guyane, avec mise à disposition de bacs de récupération ;
- opération « NE PLUS JETER » qui a consisté à la mise en place de bacs de récupération de vêtements, jouets et livres usagés sur les sites du vieux port et Buzaré pour être remis à l'association « NE PLUS JETER », qui se charge de donner une deuxième vie à ces objets ;

- conception, fabrication et distribution d'affiches et d'auto-collants sur les gestes éco-responsables au bureau afin de sensibiliser les agents aux économies d'énergie ;
- achat de gobelets « ECO CUP » personnalisés D-DJOK ;
- achat de 200 agendas DD 2014 et personnalisés D-DJOK ;
- signature d'une convention de partenariat avec l'association « RECYCL'ORDI » Cette association se charge de récupérer les ordinateurs ou imprimantes d'établissements publics et privés, les reconditionne par des salariés en insertion et les redistribue aux personnes à faible revenu et aux associations.

Le réseau D-DJOK a également participé au travail de collecte des données qui a servi à alimenter l'outil bilan carbone. Le bilan carbone 2012 de la DEAL Guyane a été remis au Préfet en juin 2013, accompagné de ses préconisations en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Lors de la semaine nationale du développement durable (avril 2013), le service a organisé des manifestations en interne (une demi-journée de sensibilisation au développement durable, un stage d'éco-conduite).



Stage éco-conduite



Convention de partenariat avec «RECYCL'ORDI»



Logo D-DJOK



A

AUCL. Aménagement, Urbanisme, Construction et Logement

- ANAH. Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat
- ANRU. Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine
- CISIE. Cellule Interministérielle de Suivi de l'Immobilier de l'Etat
- CRC. Contrôle aux Règles de Construction
- DAAF. Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
- DJSCS. Direction de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion
- FRAFU. Fonds Régional d'Aménagement Foncier Urbain
- LBU. Ligne Budgétaire Unique
- PLU. Plan Local Urbanisme
- PUG. Pôle Universitaire de Guyane
- RAP. Redevance d'Archéologie Préventive
- RHI. Résorption de l'Habitat Insalubre
- TA. Taxe d'Aménagement
- TDCAUE. Taxe Départementale pour le conseil en Architecture et Urbanisme
- TDENS. Taxe Départementale pour les espaces naturels et sensibles
- TLE. Taxe Locale d'Équipement
- ZAC. Zone d'Aménagement Concerté

D

DEAL. Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

- BOP. Budget Opérationnel de Programme

- CEI. Centre d'Exploitation d'Intervention
- DID. Direction d'Infrastructure de la Défense
- RN. Route Nationale
- SG. Secrétariat Général
- SNIA. Service National d'Ingénierie Aéroportuaire

F

FLAG. Fleuves, Littoral, Aménagement et Gestion

- ADCP. Acoustic Doppler Current Profiler
- AOT. Autorisation d'Occupation Temporaire
- DPM. Domaine Public Maritime
- ONF. Office National des Forêts

I

ISR. Infrastructures et Sécurité Routières

- CACL. Communauté de Communes du Centre Littoral
- CETE. Centre d'Études Technique
- PDSAR. Plan Départemental d'Actions Sécurité Routière
- PROGT. Palais Régional Omnisport Georges Théolade
- RTI. Réceptions à Titre Isolé
- UIR. Unité d'Investissement Routier
- UMO. Unité Maitrise d'Ouvrage
- UOA. Unité Ouvrage d'Art

M**MNBSP. Milieux Naturels, Biodiversité, Sites et Paysages**

- CNRS. Centre National de la Recherche Scientifique
- CSRPN. Conseil Régional du Patrimoine Naturel
- CVH. Cellule de Veille Hydro-météorologique
- GTSE. Groupe Technique Suivi Environnement
- PAG. Parc Amazonien de Guyane
- PNRG. Parc Naturel Régional de Guyane
- SDAGE. Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
- SINP. Système d'Information pour la Nature et les Paysages
- ZNIEFF. Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique

P**PCE. Planification, Connaissance et Evaluation**

- AUDEG. Agence d'Urbanisme et de Développement de la Guyane
- CDNPS. Commission Départementale Nature Paysages et Sites
- CPER. Contrat de Projets Etat Région
- FEDER. Fonds Européen de Développement Régional
- GTI. Groupes Techniques Interfonds
- MIE. Mobilité, Intermodalités et Europe
- OIN. Opération d'intérêt National
- OS. Observatoire et Statistiques
- PAC. Porter à Connaissance
- PGTD. Plan Global Transports et Déplacements

SAR. Schéma d'Aménagement Régional

SDC. Schéma Départemental des Carrières

SDD. Semaine du Développement Durable

SITADEL. Système d'Information et de Traitement Automatisé des Données Élémentaires sur les Logements

SMVM. Schéma de Mise en Valeur de la Mer

SRCE. Schéma Régional de Cohérence Ecologique

TCSP. Transport en Commun en Site Propre

PSDD. Pilotage et Stratégie du Développement Durable

ADEME. Agence de l'Environnement et la Maîtrise de l'Energie

DREAL. Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

PRME. Plan Régional de la Maîtrise de l'Energie

SRCAE. Schéma Régional Climat, Air, Energie

R**REMD. Risques, Energie, Mines et Déchets**

ICPE. Installations classées pour la protection de l'environnement

ISDND. Installations de Stockage de Déchets Non Dangereux

PERH. Permis de Recherche d'Hydrocarbures

PGRI. Plan de Gestion des Risques inondation

PPRT. Plans de Prévention des Risques Technologiques

RHI. Résorption de l'Habitat Insalubre

VHU. Véhicules Hors d'Usage

Rapport d'activité 2013 de la Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Guyane

Conception graphique et mise en page : DEAL de Guyane - Jonathan VALERE

Imprimé à la DEAL Guyane

mai 2014

© Tous droits réservés



**Direction de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement**
Rue du Vieux Port
CAYENNE 97300
tél: 05 94 39 80 00